



Communauté de Communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016



4 Quai du 24 Novembre – BP 80023 – 67160 WISSEMBOURG
Tél : 03 88 05 35 50 – fax : 03 88 05 35 53
www.cc-pays-wissembourg.fr

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT



I. PRESENTATION

1. Historique

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a été créée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1994.

Son territoire fait partie de la Région Grand Est, département du Bas-Rhin, arrondissement de Wissembourg et se situe au Nord du département du Bas-Rhin, à la frontière avec l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat).

Elle est composée de 12 Communes et 4 Communes associées (Cleebourg/Bremmelbach, Climbach, Drachenbronn/Birlenbach, Hunsbach, Ingolsheim, Oberhoffen-les-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach/Niederseebach, Steinseltz, Wissembourg/Altenstadt) et compte une population totale légale de 16 982 habitants (INSEE au 01/01/2016)

2. Siège

Centre Administratif
4 Quai du 24 Novembre
67160 WISSEMBOURG

3. Informations pratiques

Numéro SIRET : 246 700 926 00057
Code APE : 8411Z

Services et permanences au siège de la Communauté de Communes

- RAMAT – Relais d'assistantes maternelles
- Antenne de la Sous-Préfecture de Wissembourg
- Chambre de métiers d'Alsace
- SIVU Forestier
- La Passerelle
- PIG Renov'Habitat 67 – URBA CONCEPT
- UNIAT
- EIE - conseiller énergie pour les particuliers
- CEP - conseiller énergie pour les communes
- SIG - Système d'Information Géographique

4. Les élus (élections du 28 avril 2014)

Président de la Communauté de Commune du Pays de Wissembourg, Serge STRAPPAZON

Maire de Cleebourg : Serge STRAPPAZON

Maire délégué de Bremmelbach : Dominique DEMANGE (N.C.C.)*

Maire de Climbach : Stéphanie KOCHERT

Maire de Drachenbronn : Pierre KOEPF

Maire délégué de Birlenbach : Georges WERLY

Maire d'Ingolsheim : Richard FREY

Maire de Hunsbach : Bertrand WAHL

Maire d'Oberhoffen Les Wissembourg : Robert ARNOLD

Maire de Riedseltz : René RICHERT

Maire de Seebach : Michel LOM

Maire délégué de Niederseebach :	François HEINTZ (N.C.C.)*
Maire de Rott :	Brigitte CONUECAR
Maire de Schleithal :	Joseph SCHNEIDER
Maire de Steinseltz :	Georges BURGER
Maire de Wissembourg :	Christian GLIECH
Maire délégué d'Altenstadt :	Jean-Claude HUCK

**N.C.C. : non conseiller communautaire*

Les Vice-Présidents

1 ^{er} vice-président :	Christian GLIECH
2 ^e vice-président :	Brigitte CONUECAR
3 ^e vice-président :	Jean-Max TYBURN
4 ^e vice-président :	René RICHERT
5 ^e vice-président :	Bertrand WAHL
6 ^e vice-président :	Stéphanie KOCHERT

5. Délégations des Vice-Présidents et leurs attributions

Monsieur Christian GLIECH, 1^{er} Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Gestion des interfaces entre les différents pôles et la ville de Wissembourg (épanouissement de la personne, zones d'activités, tourisme, mutualisation, environnement),
- Stratégie globale de développement, zones d'activités intercommunales,
- Promotion et prospection économique,
- Entretien et propreté, viabilité hivernale des espaces publics des zones d'activités intercommunales (les espaces publics comprennent les espaces verts, la signalétique, les bassins de rétention, les fossés, les pistes cyclables ainsi que les voies et réseaux),
- Coordination des infrastructures de transports ferrés et de leur interface avec les autres modes de transport,
- Accueil des gens du voyage. Sécurité de l'aire de grand passage.

Madame Brigitte CONUECAR, 2^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- La petite enfance et l'enfance : relations avec la CAF et le Conseil Général dans le cadre du contrat enfance, suivi du multi-accueil « La Maison de l'Enfance », relations avec le Relais d'assistantes maternelles, la ludothèque, les périscolaires et les cantines scolaires, distribution des livres scolaires, organisation des comités de pilotage, suivi de toutes les actions menées sur le territoire en faveur de l'enfance.
- La jeunesse : relation avec le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse, partenariat avec la FDMJC, suivi des animations sur tout le territoire, organisation des comités de pilotage, relations avec le collège et le lycée.
- Actions transfrontalières avec les partenaires jeunesse allemands.
- Les seniors : la structure d'accueil de jour pour personnes âgées, l'ESPAS, partenariat avec l'ANCV dans le cadre des « seniors en vacances », étude et mise en place du transport à la demande.
- La culture.
- Les relations avec les associations.

Monsieur Jean-Max TYBURN, 3^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Economie : correspondant des entreprises pour le développement, relations avec les entrepreneurs, les artisans, définition des besoins propres,
- Chargé des relations avec la Région, les chambres consulaires et les organismes transfrontaliers en liaison avec 4^e Vice - Président,
- Réflexions sur l'hôtel des entreprises (projet au stade de définition),
- Développement touristique : inventaire des ressources touristiques du Pays, définition des aides possibles,
- Elaboration du projet touristique du Pays de Wissembourg, et étude des interfaces avec les autres communautés de communes,
- Aménagement et entretien des pistes cyclables, des sentiers et parcours communautaires

Monsieur René RICHERT, 4^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Elaboration et suivi contrat de territoire,
- Mutualisation au sens large : définition de la politique à mettre en œuvre : achats groupés (cadre juridique possible) et retour d'expériences ou échanges. Simplification de l'action communautaire et identification des compétences à adapter ou à prendre pour soulager l'action des communes,
- Etude sur la mutualisation de l'action et des moyens des secrétaires de mairies et des moyens techniques des communes,
- Gestion et politiques des achats, marchés à bon de commande pour prestations groupées,
- Etudes, réalisation et maintenance des bâtiments communautaires Suivi des aires de jeux communautaires et du terrain de football en gazon synthétique,
- Organisation et gestion de la banque de matériel,
- Relations avec partenaires allemands : organisation des manifestations, suivi des projets. Chargé de la mise en œuvre des projets transfrontaliers initiés par les autres Vice – Présidents

Monsieur Bertrand WAHL, 5^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Urbanisme. PLUI, Suivi des dossiers de modification ou révision : assurer la veille auprès des communes pour finaliser les dossiers de modification ou révision,
- Analyse de l'impact de la loi ALUR sur urbanisme intercommunal,
- Politique de l'habitat et le suivi des indicateurs PLH, la prise en compte des problématiques des logements vacants et du dépeuplement des centres villages,
- Réhabilitation du parc privé ancien et soutien à l'embellissement de nos villages (ravalement des façades),
- Suivi du SCOT Alsace du Nord,
- Représentant de la COMCOM auprès de l'Etablissement Public Foncier (EPF) et mise en œuvre des procédures éventuelles de préemption liées,
- Participation au développement, à la mise en œuvre et à l'administration du S.I.G,
- Gestion du dossier « accessibilité » pour aider les communes face à la réglementation,
- Sécurité dans les bâtiments communautaires et lors des manifestations. Prévention des risques,
- Elaboration du guide réglementaire au profit des maires.

Madame Stéphanie KOCHERT, 6^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Réglementation Natura 2000, impact sur le territoire,
- Prise en compte du schéma régional de cohérence écologique : impact sur les secteurs des différentes communes, relations avec les partenaires (état, mairies, agriculteurs, associations ...)
- Développement durable, écologie urbaine et rurale. Recyclage des déchets verts. Promotion des opérations de sensibilisation aux pratiques du compostage individuel Education à l'environnement en lien avec différentes associations de protection et de valorisation de l'environnement (CINE, associations arboriculteurs...)
- Les énergies renouvelables, les aides pour le solaire,
- La valorisation du patrimoine naturel et paysager du Pays de Wissembourg en coordonnant l'entretien et la valorisation des sentiers existants (éditions de topoguides pour améliorer la lisibilité de l'offre) et création d'un plan local de randonnées et voies vertes (améliorer l'offre existante en aménageant des sentiers intercommunaux et développement des voies vertes en lien avec les autres COMCOM),
- Création d'itinéraires de randonnée équestre,
- Création d'itinéraire d'interprétation du patrimoine,
- Prévenir les risques naturels tout en préservant les ressources naturelles (suivi de l'impact des travaux sur les coulées de boue, mise en valeur des vergers...).

6. Membres de commissions

COMMISSION D'APPEL DOFFRES

Titulaires :

Mme. Brigitte CONUECAR
M. Christian GLIECH
Mme. Stéphanie KOCHERT
M. Pierre KOEPF
M. Richard FREY

Suppléants :

M. René RICHERT
M. Georges BURGER
M. Georges WERLY
M. Jacky KOCHERT
M. Michel LOM

COMMISSION TRANSFRONTALIERE

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – M. GLIECH Christian – M. STRAPPAZON Serge - Mme. HAAS Sylvie – Mme. MATTER Isabelle – Mme. CONUECAR Brigitte – M. KELLER Martial – M. BURGER Georges.

COMMISSION PERISCOLAIRE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – M. KOEPF Pierre – M. WAHL Bertrand – Mme. PHIIPPS Astride – M. SCHNEIDER Joseph – M. BALL Christophe – Mme. KOCHERT Stéphanie

COMMISSION PETITE ENFANCE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – DAMBACHER Sandra – WENDLING Anne-Marie – PHILIPPS Astride – WENNER Sylvie

GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RYTHMES SCOLAIRES AU NIVEAU DES PERISCOLAIRES

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. DAMBACHER Sandra – PHILIPPS Astride – KOCHERT Stéphanie – WENNER Sylvie et M. KOEPF Pierre.

GROUPE DE TRAVAIL PERSONNES AGEES

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. TETE Catherine – FEYEREISEN-HAINE Evelyne – PHILIPPS Astride – WENDLING Anne-Marie et MM HUCK Jean-Claude - KOEPF Pierre.

GROUPE DE TRAVAIL SPORTS

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – en relation avec les Présidents des associations sportives pour la gestion du terrain en gazon synthétique.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. WAHL Bertrand : Vice-Président responsable – Mmes. FEYEREISEN-HAINE Evelyne - HAAS Sylvie - PHILIPPS Astride et MM KOEPF Pierre – STRAPPAZON Serge.

COMMISSION DELEGATION SE SERVICE PUBLIC

Mme CONUECAR Brigitte : Vice-Président responsable – MM. LOM Michel – SCHNEIDER Joseph – Mmes. PHILIPPS Astride – FEYEREISEN-HAINE Evelyne et KOCHERT Stéphanie

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES POUR TRAVAUX SUR IMMEUBLES

M. WAHL Bertrand : Vice-Président responsable – Mme KOCHERT Stéphanie et M. LOM Michel

7. La Communauté des Communes du Pays de Wissembourg est membre des structures extérieures suivantes

- SMICTOM Nord du Bas-Rhin - ordures ménagères
- ADEAN - Association pour le développement de l'Alsace du Nord
- CTAC (Comité territorial d'animation et de coordination local auprès de l'ADEAN)
- SCOT DE L'ALSACE DU NORD
- EPF – Etablissement public foncier
- PNRVN – Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Lauter
- Conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Pays de Wissembourg
- RELAIS CULTUREL – NEF

8. Les réunions en 2016

- ✓ Nombre de réunions :
 - du BUREAU (les Maires et les Vice-Présidents) : 2 réunions
 - du CONSEIL : 7 réunions
- ✓ Nombre de délibérations :
 - 5 délibérations ont été prises au BUREAU
 - 76 délibérations ont été prises au CONSEIL

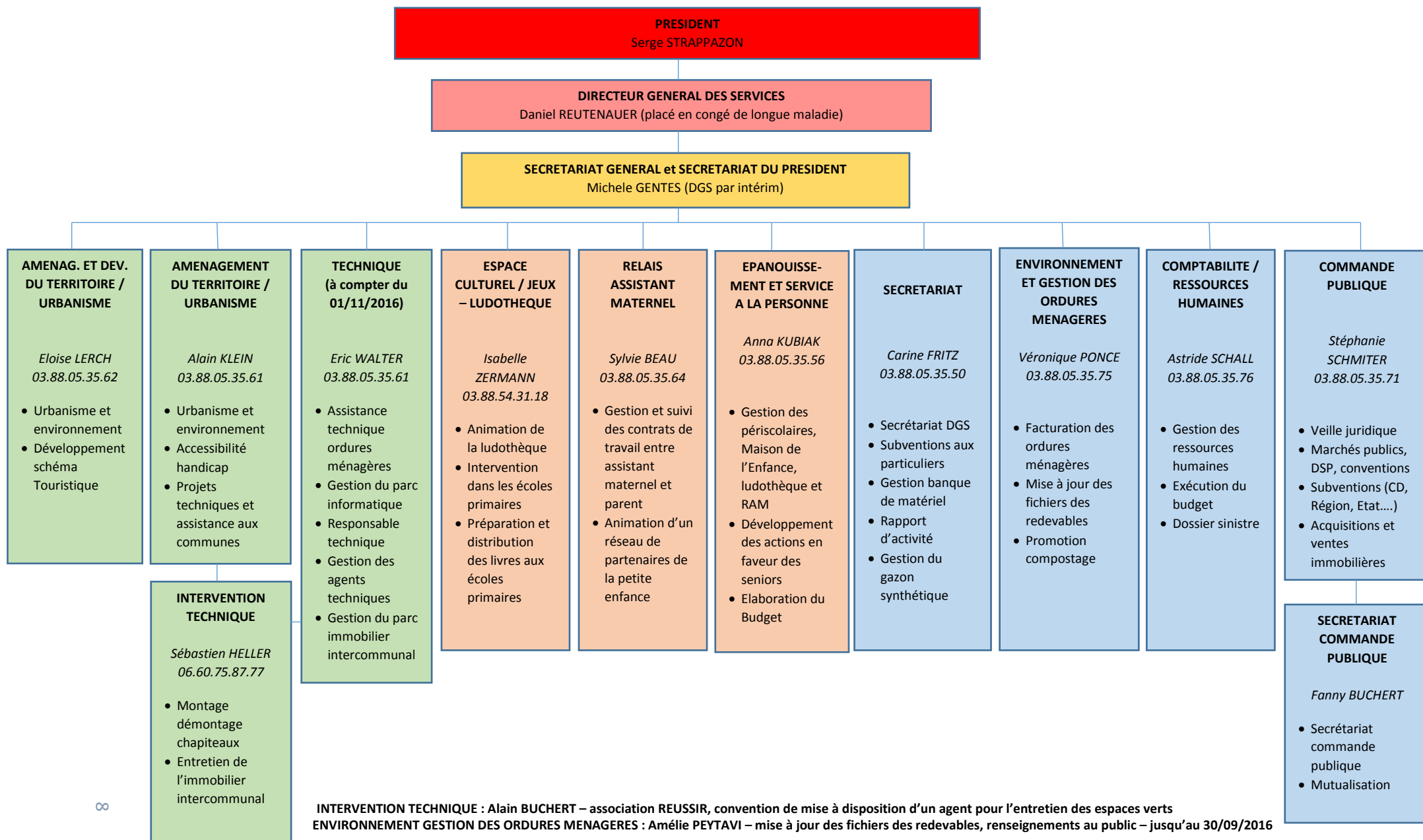
II. ORGANISATION

1. Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision de la Communauté de Communes. Il est saisi de tous projets de délibérations, des budgets, des comptes administratifs. Il est constitué de 33 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CLEEBOURG	STRAPPAZON Serge BALL Christophe	LORENTZ Marcel
CLIMBACH	KOCHERT Stéphanie	
DRACHENBRONN	KOEPF Pierre WERLY Georges	
HUNSPACH	WAHL Bertrand HEIBY Sylvie	
INGOLSHEIM	FREY Richard	ILTIS Jean-Claude
OBERHOFFEN	ARNOLD Robert	PICARD Yvette
RIEDELSELTZ	RICHERT René PHILIPPS Astride	STROHL Claude
ROTT	CONUECAR Brigitte	
SCHLEITHAL	SCHNEIDER Joseph SCHMITT Chantal TETE Catherine	
SEEBACH	LOM Michel HAAS Sylvie ROHMER François	
STEINSELTZ	BURGER Georges KASTNER Daniel	
WISSEMBOURG	GLIECH Christian FEYEREISEN-HAINE Evelyne HUCK Jean-Claude MATTER Isabelle KOCHERT Jacky SCHWEINBERG Nadine FISCHER Etienne WENDLING Anne-Marie KELLER Martial WENNER Sylvie TYBURN Jean-Max DAMBACHER Sandra PFEFFER Jean-Louis	

2. Organigramme



III. STATUTS

1. Compétences de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Elaboration et mise en œuvre d'une charte de développement local.
- Zone d'aménagement concertée d'intérêt communautaire.

✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4257-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

- Constitution de réserves foncières pour la création de toutes nouvelles zones d'activités économiques à finalité industrielle, artisanale, tertiaire et commerciale et touristique,
- Etudes de faisabilité et d'impact destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion de zones d'activités économiques communautaire, à vocation économique, industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire.
- Aménagement, équipement, gestion et entretien des zones d'activités économiques avec instauration de la taxe professionnelle de zone.
- Etudes préalables à l'OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) et au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Réalisation d'études portant sur le commerce et l'artisanat (diagnostic, prospectives...)
- Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat.
- Etudes de faisabilité destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Actions, recherches et prospections tendant à favoriser l'accueil, l'environnement, le maintien, l'extension des entreprises industrielles, artisanales, de services et commerciales dans le cadre des zones d'activités économiques.
- Création, rénovation, aménagement, équipement, gestion, fonctionnement d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Mise en œuvre du contrat de revitalisation du site de la Défense

✓ A compter du 1^{er} janvier 2018, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

✓

✓ **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**

✓ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

COMPETENCES OPTIONNELLES

✓ **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**

- L'étude, la création, l'aménagement, l'équipement et l'entretien :
 - de sentiers pédestres (viticoles, arboricoles et forestiers).
 - de parcours historiques, patrimoniaux et naturels intra-muros et extra-muros sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Wissembourg.
- Etude, création, aménagement, équipement et entretien des pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE.
- Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage.
- Acquisitions de terrains, mesures de protection, travaux d'aménagement et d'entretien visant à la réduction des coulées d'eaux boueuses.
- Développement de l'énergie éolienne

✓ **Politique du logement et du cadre de vie.**

- Elaboration, suivi et révision d'un Plan Local de l'Habitat.
- Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat.
- Actions de préservation du patrimoine bâti ancien.

✓ **Création, aménagement et entretien de la voirie.**

- Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires.

✓ **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires.**

- contribution aux charges de fonctionnement de la piscine de Drachenbronn incombant aux communes de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, membres du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine de Drachenbronn.

✓ **Actions sociales d'intérêt communautaire :**

- Etude, création, aménagement, gestion et entretien :
 - des structures d'accueil de la petite enfance : haltes-garderies-crèches, ludothèques et relais d'assistantes maternelles,
 - des structures d'accueil périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
 - d'un terrain de football en gazon synthétique,
- Conduire, coordonner et soutenir les actions d'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

- Etude, promotion et aide pour le maintien à domicile de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite. Actions en faveur de la solidarité et des services à rendre à la population.
- Etudes, aménagement et équipement de structures favorisant l'accueil temporaire de jour de personnes âgées. Conventionnement avec le Centre Hospitalier pour la gestion.
- Soutien au service de portage de repas pour les personnes retraitées ou invalides habitant sur le territoire. Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.
- Aménagement, équipement, fonctionnement et gestion d'un Espace d'Accueil Senior et possibilités de conventionnement avec d'autres structures comme le Centre Hospitalier, les maisons de retraite, des collectivités territoriales ou encore des communautés de communes.

COMPETENCES FACULTATIVES

- Acquisition d'une série d'œuvres littéraires de jeunesse citées dans la liste de références ministérielles et dont la lecture est rendue obligatoire par le Ministère de l'Education Nationale (programme officiel). Ces livres seront mis à disposition de l'ensemble des écoles primaires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.
- Etude et signature de conventions pour la mise en place de structures de formation continue transfrontalière.
- Partager des services et assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres.
- Soutien des vergers écoles pour les plantations hautes tiges.
- Acquisition, entretien, gestion, prêt et formation des utilisateurs du matériel composant la « Banque de Matériels » (chapiteaux, podiums, nacelle, sono,...)
- Elaboration, numérisation et mise à jour des fonds de plans des communes membres de la communauté de communes
- Etudes, constitution, mise à jour d'un Système d'Information Géographique

Tourisme :

- Réalisation de cartes, de dépliants, de brochures,
- Participation à la réalisation de manifestations touristiques intercommunales, inter-communautaires et transfrontalières,
- Aménagement, études et gestion du Fort de Schoenenbourg,
- Etudes, création (acquisition), aménagement, travaux et gestion de la Maison Ungerer

2. Modification des statuts

Deux modifications des statuts de la Communauté de Communes sont intervenues en 2016 :

- Le 08/02/2016 : Mise en œuvre du Contrat de Revitalisation du Site de Défense.
- Le 12/12/2016 : Mise en conformité des statuts dans le cadre de la Loi Notre

IV. MARCHES PUBLICS

1. Marchés publics et travaux

Aménagement d'une aire de Camping-Car

La communauté de communes du Pays de Wissembourg a aménagé une aire de service pour camping-cars à Wissembourg, dans la rue de la scierie, opérationnelle à compter de septembre 2017. Cette aire de service est équipée d'une borne double pour les recharges en électricité, eau et vidange des eaux usées et pourra accueillir le stationnement d'une dizaine de camping-cars. La maîtrise d'œuvre a été assurée par les Services Techniques de la Ville de Wissembourg. Le coût total de ce projet s'élève à 57 565.80 € HT.

Mise en conformité du Pont Saint Rémy

En collaboration avec la Verbandsgemeinde Bad-Bergzabern, la communauté de communes du Pays de Wissembourg a décidé de réaliser des travaux de mise en conformité du Pont Saint Rémy, situé à cheval sur la frontière franco-allemande et franchissant la Lauter. Le coût de la réalisation s'élève à 31 440.00 € HT pour la maîtrise d'œuvre (EMCH ET BERGER) et 165 464.00 € HT pour les travaux en tranche ferme (SCHWARTZ PAUL). Le coût total sera partagé entre la Teilnehmergeinschaft der vereinfachten Flurbereinigung NGP Bienwald West et la Communauté de Communes. Les travaux ont pris fin au mois d'août 2017.

Composteurs en bois

Pour continuer la promotion du compostage individuel, la communauté de communes du Pays de Wissembourg a lancé en 2016 un marché à bons de commandes, en collaboration avec la communauté de communes Sauer Pechelbronn. Ce marché permettra à la communauté de communes du Pays de Wissembourg d'acquérir 600 composteurs au maximum sur toute la durée du marché (soit 3 ans). Courant 2016, 100 composteurs ont été achetés au prix unitaire de 57 € HT. Ils sont fabriqués par des travailleurs handicapés et sont revendus 25 € grâce à des subventions de la communauté de communes et du SMICTOM.

Acquisition de postes informatiques

Une partie du parc informatique a été renouvelée au courant de l'année 2016. La société ESI a été retenue pour fournir six postes informatiques fixes, un PC portable et une imprimante pour un montant de 9 865,06 € HT.

Choix d'un Bureau d'Etudes pour une mission d'accompagnement dans le cadre de 4 procédures de modification du PLUi de Wissembourg

La communauté de communes du Pays de Wissembourg a prescrit quatre modifications du PLUi par arrêté du Président du 19 mai 2016 : modification n°1 sur le secteur de Seebach ; n°2 secteur de Wissembourg ; n°3 secteur de Riedseltz et n°4 secteur de Hunsbach. A ce titre, un bureau d'études a été sélectionné afin d'assurer une mission d'accompagnement pour un coût de 9 910.00 € HT.

MARCHES PUBLICS MUTUALISES

Mutualisation : Fournitures de bureau et écoles, papeterie et consommables informatique et d'impression

Dans le cadre de la mutualisation et pour le compte du groupement de commandes, un marché pour l'achat de fournitures de bureau et écoles, papeterie et consommables informatique et d'impression a été lancé pour l'année 2017. Dorénavant les communes concernées peuvent s'approvisionner auprès des fournisseurs référencés.

Mutualisation : acquisition/location de copieurs

La communauté de communes du Pays de Wissembourg a rencontré plusieurs prestataires afin de proposer aux communes membres qui le souhaitent de renouveler leur matériel de reprographie ou de modifier leur contrat actuel afin de faire des économies. Les contrats de location de la communauté de communes pour ses deux photocopieurs arrivant à échéance, elle a décidé de n'en conserver qu'un seul et a choisi de l'acheter plutôt que de le louer. Le coût de l'acquisition (maintenance compris) s'est élevé à 4 307,00 € HT.

Mutualisation : contrôle des équipements sportifs et de loisirs

Le contrôle et la maintenance des équipements sportifs et de loisirs ont été mutualisés dans les communes pour un montant total de 6 498,10 € HT pour l'année 2016. Les contrôles étant obligatoires tous les ans, cette opération a été reconduite sur 2017.

Mutualisation : refonte du site internet

Dans le cadre de la mutualisation, la communauté de communes du Pays de Wissembourg a lancé une consultation pour le remaniement de son site internet et la création des sites internet pour ses communes membres. HDR Communications (qui gère les sites de Wissembourg et de Seebach) a présenté une offre pour la création de site internet au prix de 650 € HT par commune. Cette offre a été acceptée par 8 communes. Le coût pour la refonte du site internet de la communauté de communes est de 10 950 € HT.

V. SUBVENTIONS

1. Subventions

Pour l'année 2016

Subventions notifiées :

Objet	Montant de la subvention accordée	Tiers
Banque de matériel - acquisition d'un broyeur	3 399,60 €	Conseil Départemental
Camping-car aire de service à Wissembourg	26 743,00 €	ETAT
Pont Saint Remy - Réfection	49 331,76 €	REGION
Montant total	79 474,36 €	

Pour l'année 2016

Subventions versées :

Objet	Montant de la subvention versée	Tiers
BA 901 - étude de restructuration	16 804,00 €	ETAT
Banque de matériel - acquisition d'un broyeur	3 399,60 €	Conseil Départemental
Banque de matériel - SONO	362,38 €	Conseil Départemental
Composteurs - 100 unités	691,75 €	Conseil Départemental
Coulées de boues - Travaux Ingolsheim et Schleithal	47 296,56 €	Conseil Départemental
Liaisons cyclables et chemins intercommunaux - tranche 1	21 933,00 €	ETAT
Liaisons cyclables et chemins intercommunaux - tranche 1	50 737,07 €	Conseil Départemental
Périscolaire Wissembourg "site maternelles"	21 801,00 €	Conseil Départemental
Périscolaire Wissembourg "site maternelles"	708,00 €	ETAT
Puçage des bacs	48 116,06 €	SMICTOM
Montant total	211 849,42 €	

VI. BANQUE DE MATERIEL

Elu en charge du service :

René RICHERT – Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg met à disposition de ses associations et de ses Communes membres du matériel pour leurs festivités.

Ce matériel est regroupé dans le hall intercommunal de Wissembourg d'une superficie de 1 000m².

Liste et caractéristiques du matériel composant la banque de matériel :

Type de matériel	Quantité disponible	Observations
Chapiteau 7X14 mètres	7	Superficie de 100 m ²
Chapiteau 10X25 mètres	1	Superficie de 250 m ²
Sonorisations	3	Hautparleur & micro
Podium	1	La moitié : 63 m² (28 panneaux de 1.5mx1.5m) La totalité : 126 m² (56 panneaux de 1.5mx1.5m) Hauteur du podium 0.90m
Scène mobile (camion)	1	8X6 mètres ou 8X4 mètres
Chalet en bois 4X2 mètres	11	
Chalet en bois 6X2 mètres	5	
Nacelle	1	
Niveleuse	1	
Grilles d'exposition	12	
Barrière de sécurité	12	
Coffret électrique	3	
Vidéoprojecteur	1	
Ordinateur portable	1	
Panneaux de signalisation		Divers
Panneau indicateur de vitesse	1	
Radar	1	

Les modalités de mise à disposition :

- Toute demande de location doit obligatoirement se faire par écrit
- Un chèque de caution libellé à M. le Trésorier de Wissembourg est à déposer à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg avant récupération du matériel

Les tarifs de mise à disposition sont les suivants :

- Pour les associations des Communes membres :

<i>Matériel</i>	<i>Prix TTC</i>
Chapiteau 7X14	100 €
Chapiteau 10X25	180 €
Sonorisation	28 €
½ podium	100 €
Podium entier	180 €
Nacelle : ½ journée	55 €
Nacelle : 1 journée	92 €
Chalet en bois	60 €
Scène mobile	120 €
Vidéoprojecteur	Gratuit
Ordinateur Portable	Gratuit
Grilles d'exposition	Gratuit
Barrière de sécurité	Gratuit

- Pour les Communes et les Ecoles des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
L'ensemble du matériel est mis à disposition gratuitement et sans limite
- Pour les associations, Communes et Communauté de Communes hors Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

<i>Matériel</i>	<i>Prix TTC</i>
Chapiteau 7X14	440 €
Chapiteau 10X25	605 €
Sonorisation	55 €
½ podium	440 €
Podium entier	605 €
Chalet en bois	121 €

- Pour les particuliers/privés

Suite au contrôle de la Chambre Régionale des comptes, la Communauté de Communes n'est plus autorisée à louer son matériel aux particuliers/privés

Les modalités concernant le transport :

- Pour les associations : Un forfait de 25 € TTC pour l'enlèvement et le retour du matériel
- Pour les communes : gratuit
- La scène mobile sera toujours transportée par la Communauté de Communes du pays de Wissembourg au tarif forfaitaire de 25 € TTC (pour l'enlèvement et le retour)

Assurance :

Les chapiteaux sont assurés par la Communauté de Communes auprès de l'assureur GROUPAMA pour les garanties et risques suivants :

Responsabilité générale civile / Incendie, tous dommages matériels chapiteaux, attentats, catastrophes naturelles : contrat N° 10056214 Q-0033. Ce contrat a pour objet de garantir l'accusé contre tous bris et destructions accidentels, subis par le chapiteau monté, démonté et en cours de transport.

Chaque organisateur de manifestations est tenu de prendre une assurance (en principe une responsabilité civile annuelle) pour la manifestation qu'il organise et qui le couvre pour tous dommages pouvant survenir lors de l'organisation de cette manifestation, n'ayant pas forcément de lien avec les chapiteaux mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

VII. DIVERS

1. Foncier

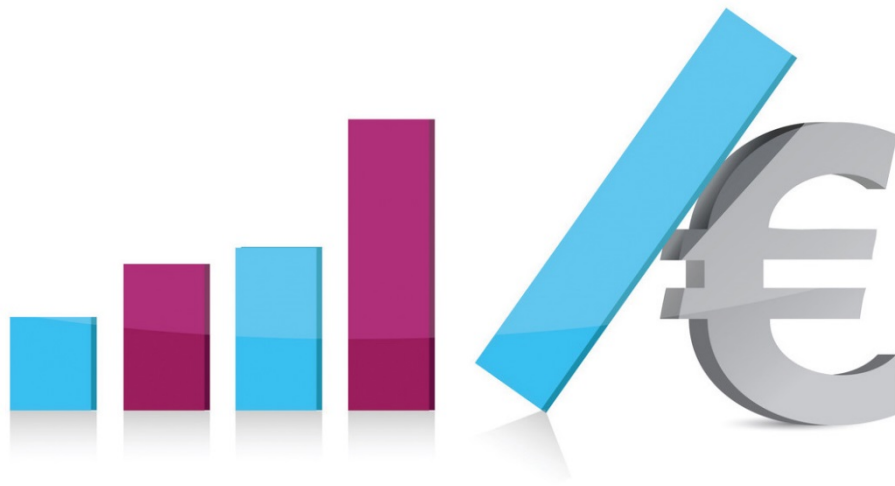
La SCI NEXIGEM, représentée par M. Hiebel, a émis le souhait en fin d'année 2016 d'acquérir un terrain d'environ 14.50 ares en ZAE SUD EXTENSION pour y implanter l'entreprise NEGIMEX, basée actuellement à Riedseltz. La délibération a été prise par le Conseil du 27/02/2017 et l'acte de vente sera signé mi-juillet 2017.

2. Assurance

4 dossiers de sinistres ont été ouverts en 2016 et confiés aux assurances Groupama, à savoir :

- Deux sinistres liés à des événements climatiques : banc de touche du terrain en gazon synthétique et le pignon de la Maison Ungerer
- Un sinistre lié à un bris de glace : contrat auto (camion benne)
- Un sinistre lié à un bris de vitre : porte d'entrée du Périscolaire à DRACHENBRONN

BUDGET FINANCES



I. BUDGET

Le budget de la Communauté de Communes comprend d'une part le budget principal et d'autre part deux budgets annexes.

Le budget principal reprend les dépenses et les recettes liées au fonctionnement de la Communauté de Communes ainsi que les opérations qui ne font pas l'objet d'un budget annexe.

Les budgets annexes retracent les opérations liées à l'aménagement des zones d'activités

- o Le budget ZAE EST
- o Le budget ZAE SUD EXTENSION

1. BUDGET PRINCIPAL

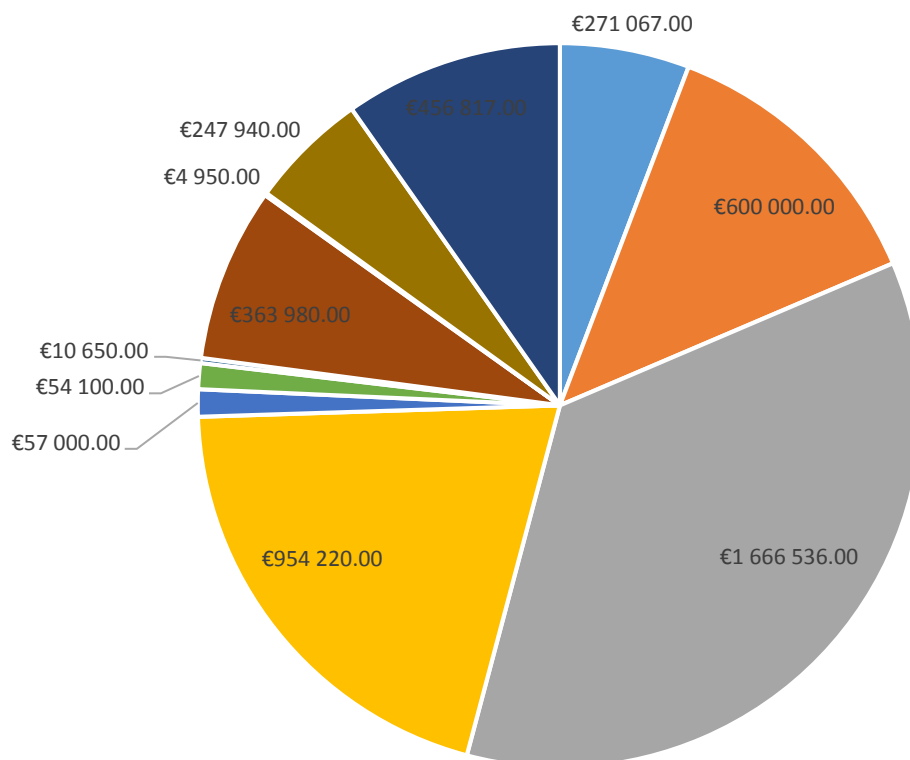
Fonctionnement en dépenses et en recettes : 5 910 500 €

Investissement en dépenses et en recettes : 1 648 000 €

Réalisation du budget 2016

Dépenses de fonctionnement : 4 687 060 €

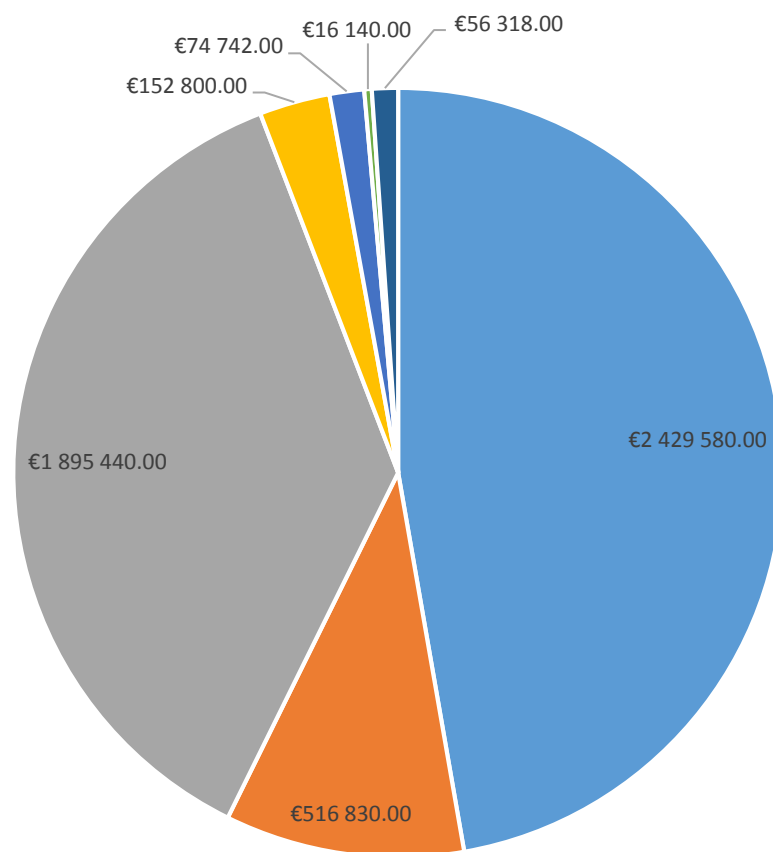
Dépenses de fonctionnement 2016



- Charges à caractère général (eau, énergie, entretien et réparations, assurances, ...) 271.067 €
- Charges de personnel (salaires et charges sociales, indemnités des élus) 600.000 €
- Participation à verser au SMICTOM (ordures ménagères) 1.666.536 €
- Enfance, petite-enfance, jeunesse, seniors 954.220 €
- Culture, tourisme, patrimoine 57.000 €
- Charges financières 54.100 €
- Charges exceptionnelles 10.650 €
- Dotations aux amortissements 363.980 €
- Dotations aux provisions 4.950 €
- Subvention versée au Budget ZAE EST 247.940 €
- Divers 456.617 €

Recettes de fonctionnement : 5 141 850 €

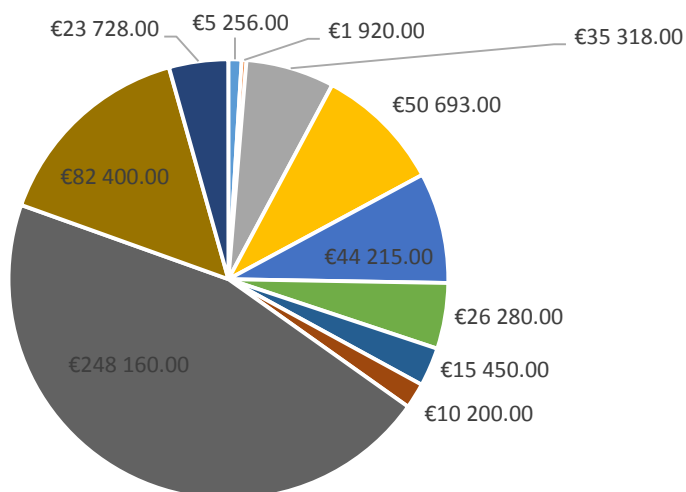
Recettes de fonctionnement 2016



- Fiscalité locale 2.429.580 €
- Subventions, participations et dotations 516.830 €
- Redevances ordures ménagères 1.895.440 €
- Produits courants 152.800 €
- Subventions transférées au compte de résultat 74.742 €
- Produits exceptionnels 16.140 €
- Divers 56.318 €

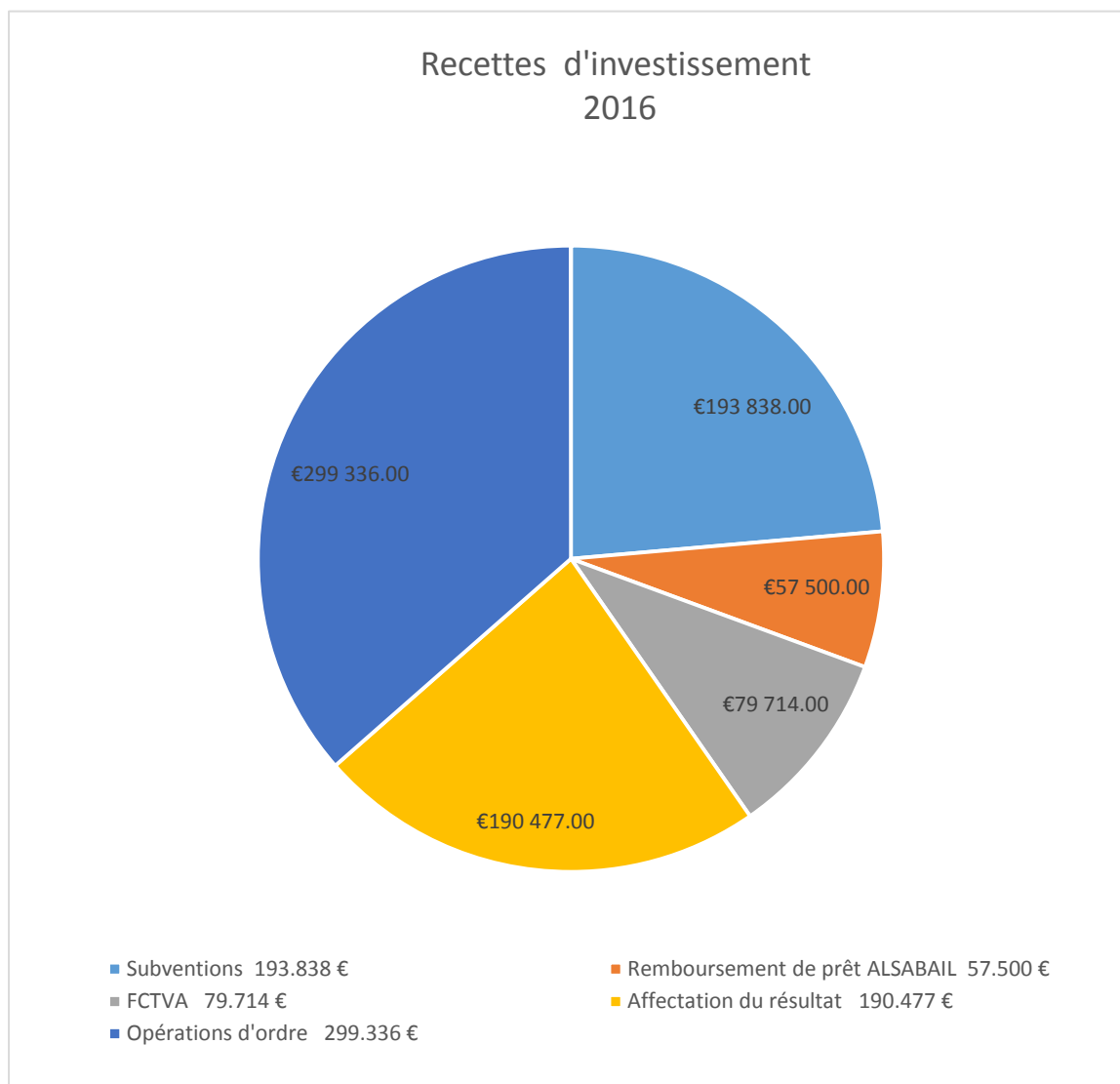
Dépenses d'investissement: 543 620 €

Réalisation des dépenses d'investissement 2016



- Etude de reconversion BA901 5.256 €
- Réalisation de documents d'urbanisme 1.920 €
- Travaux de lutte contre les coulées d'eau boueuse 35.318 €
- Travaux d'aménagement de parcours cyclables 50.693 €
- Travaux d'aménagement (aire de camping car, Parcours pédestre Fort de Schoenenbourg, Pont Saint Rémy, Parc forestier innovant 44.215 €
- Travaux divers (Périscolaire de Wissembourg, Siège Com Com, Maison Ungerer, toiture et ravalement de façades résidence Germania ...) 26.280 €
- Renouvellement du matériel informatique 15.450 €
- Acquisition diverses pour la banque de matériel 10.200 €
- Remboursement d'emprunts 248.160 €
- Opérations d'ordre (reprise de subvention) 82.400 €
- Divers 23.728 €

Recettes d'investissement : 820 865 €



Les taux des quatre taxes additionnelles ont été fixés à :

- Taxe d'habitation : 6,92 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 4,21 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 15,89 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 5,24 %

La taxe professionnelle de zone, applicable aux entreprises implantées dans les ZAE Intercommunales, est fixée à 21 %.

2. LES BUDGETS ANNEXES

Budget Zone d'Activités Est (ZAE EST)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 445 788,82 €

Investissement en dépenses et en recettes : 2 168 550,69 €

Budget Zone d'Activités Sud Extension (ZAE SUD EXTENSION)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 3 559 788,26 €

Investissement en dépenses et en recettes : 4 810 485,30 €

I. EMPRUNTS ET LIGNE DE TRESORERIE

1. Emprunts

BUDGET PRINCIPAL

Organisme	Montant initial	Durée	Début remboursement	Différé	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2016
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	300 000.00 €	15 ans	31.12.2004 (pour les intérêts)		3.770% FIXE	Mensuelle	31.12.2019	59 999.92 €
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000.00 €	15 ans	31.05.2009		4.33% FIXE	Trimestrielle	01.03.2024	563 587.66 €
CAISSE D'EPARGNE	800 000.00 €	15 ans	01.03.2010		1.69% taux révisable Euribor 3 mois	Trimestrielle	30.11.2024	426 666.72 €
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	1 100 000.00 €	10 ans	31/03/2012		3.55% FIXE	Trimestrielle	31.12.2021	550 000.00 €
TOTAL								1 600 254.30 €

Budget ZAE SUD EXTENSION

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement	Différé	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2016
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - Acompte 2	258 486.97 €	10 ans	01.08.2013 (5 ans à compter signature de la convention) 129 243.49 €				01.08.2018 129 243.49 €	129 243.49 €
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - Acompte 3	42 599.00 €	10 ans	01.06.2015 (5 ans à compter signature de la convention) 21 299.50 €				01.06.2020 21 299.50 €	21 299.50 €
Département Avance remboursable TRANCHE 2 - Acompte 1	83 930.00 €	10 ans	01.06.2014 (5 ans à compter signature de la convention) 41 965.00 €				01.06.02019 41 965.00 €	41 965.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - Acompte 1	275 000.00 €	10 ans	01.08.2013 (à compter signature de la convention) 137 500.00 €				01.08.2018 137 500.00 €	137 500.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - Acompte 2	63 360.00 €	10 ans	01.06.2015 (à compter signature de la convention) 31 680.00 €				01.06.2020 31 680.00 €	31 680.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - Acompte 3	88 458.00 €		02.11.2015 (à compter signature de la convention) 44 229.00 €				02.11.2020 44 229.00 €	44 229.00 €
CAISSE D'EPARGNE	700 000.00 €	15 ans	01.03.2010		0.3700% taux révisable	Trimestrielle		373 333.28 €
							TOTAL	779 250.27 €

Budget ZAE EST

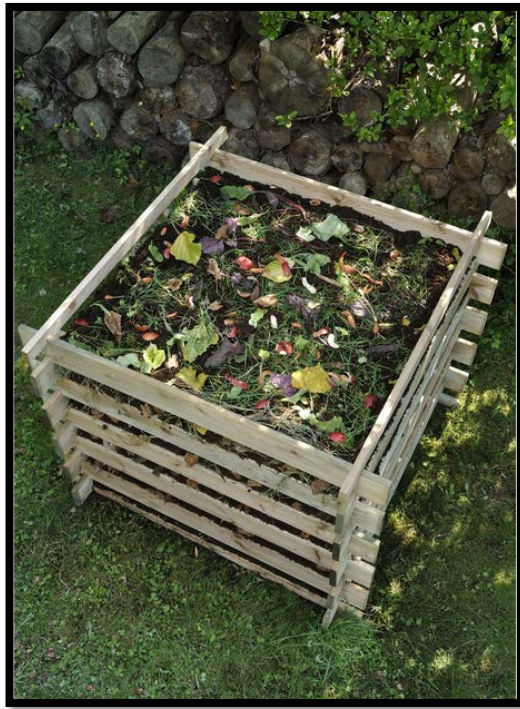
Organisme	Montant	Durée	Début remboursement intérêts	Différé amortissement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2016
CAISSE D'EPARGNE	1 300 000.00 €	15 ans	31.01.2012		4.31%	Trimestrielle	31.10.2026	866 666.60 €
							TOTAL	866 666.60 €

2. Ligne de Trésorerie

Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a conclu un contrat de ligne de trésorerie avec la CAISSE D'EPARGNE ALSACE aux conditions suivantes (délibération du 4 juillet 2016) :

- **montant** : 500 000 €
- **durée** : 12 mois renouvelable
- **marge et taux de référence** : taux révisable indexé EONIA + marge 0,90 %
- **périodicité de paiement des agios** : trimestrielle par débit d'office
- **décompte des intérêts** : les intérêts sont calculés *pro rata temporis* sur les sommes effectivement utilisées, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- **frais de dossier et commission d'engagement** : 500 € (0,10 %)
- **commission de non-utilisation** : 0,10 %
- **montant du tirage minimum** : NEANT
- **déblocage des fonds** : La demande de déblocage des fonds se fera par l'intermédiaire du circuit du Trésor Public via l'ACCT. La mise à disposition des fonds sera effectuée dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés par la procédure du crédit d'office au crédit du compte du Trésor.
- **remboursement des fonds** : le remboursement des fonds est effectué par la procédure du débit d'office par virement de notre compte du Trésor.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



I. ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

Elus en charge du service :

Jean-Max TYBURN – 1^{er} Vice-Président au Smictom

Serge STRAPPAZON – Délégué au Smictom

René RICHERT – Délégué au Smictom

Agent en charge du service :

Véronique PONCE

Partenaire : SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

1. Historique

Depuis le 1^{er} janvier 2006, un système unique de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Depuis 2008, les particuliers ont pu opter pour la mise en place du prélèvement en trois échéances.

A compter de 2010, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est un autre mode de paiement proposé aux usagers.

2. Actions 2016

Gestion administrative du service (facturation, ...)

Missions d'enlèvement et de traitement confiées au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

Tarifs 2016

FOYER 1 PERSONNE	121 €
FOYER 2 PERSONNES	203 €
FOYER 3 PERSONNES	273 €
FOYER 4 PERSONNES	341 €
FOYER 5 PERSONNES ET+	411 €
LES RESIDENCES SECONDAIRES	207 €
LES GITES RURAUX	125 €

Poubelle brune (ordures ménagères) : un passage par semaine ;

Poubelle bleue (papiers, journaux, cartons,...) : un passage tous les quinze jours.

3. Chiffres clés

Coût du service facturé par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin : 1 666 536 €

Nombre de factures éditées en 2016 :

- TIP : 5378
- PRELEV : 1677 + 1605 (2 factures par an)

4. Actions et projets en cours

Réflexion sur la gestion, la facturation et la tarification de la future mise en place de la redevance incitative sur le territoire.

La facturation concernant la redevance incitative a été reportée au 1^{er} janvier 2018.

Les communautés de communes du l'Outre Forêt, de Sauer-Pechelbronn et du Pays de Wissembourg ont choisi d'utiliser la technologie des puces à haute-fréquence pour mettre en œuvre la redevance incitative pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. La raison essentielle était économique puisque cette option permettait, notamment, d'éviter un remplacement systématique des bacs en identifiant les bacs existants par l'application d'une simple puce. La campagne d'identification des bacs a commencé en septembre 2015. Elle aurait dû s'achever à la fin de la même année. De fait il a fallu attendre la fin du premier trimestre 2016 pour que le parc des bacs des trois communautés de communes soit complètement identifié. Ce retard a amené les trois collectivités, qui avaient choisi, chacune de leur côté, leur système de facturation, à différer l'introduction de la redevance incitative.

Une fois les puces en place, l'année 2016 a été consacrée à la fiabilisation de la collecte des données. D'abord au niveau des levées, puis, à partir du milieu de l'année, lorsque les camions de collecte ont commencé à être équipés, au niveau de la pesée. Ce second volet a été long et difficile à mettre en œuvre. L'équipement des camions s'est fait plus lentement que prévu. Les anomalies dans les données ont été nombreuses. Une importante période de calibrage et de tests a été nécessaire, avec un suivi systématique de la part des services des communautés de communes. Il faut souligner que l'utilisation des puces haute-fréquence dans un tel contexte est une première en France. Le système a pu être considéré comme stabilisé, au moins du côté de l'Outre Forêt et du Pays de Wissembourg à partir d'octobre 2016. Sauer-Pechelbronn a, pour sa part, adressé un courrier au SMICTOM recensant ses inquiétudes quant à la fiabilité des données de poids.

Les communautés de communes du pays de Wissembourg et le l'Outre Forêt s'apprêtaient donc à entrer de plain-pied dans la redevance incitative, la première en validant le processus déjà en cours depuis le deuxième semestre 2016, la deuxième en arrêtant une nouvelle formule de facturation à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017. Le 05 décembre une dernière réunion de réception et de validation a eu lieu à Wissembourg, sous l'égide du SMICTOM, à laquelle ont participé les prestataires de la collecte (SITA pour les camions et RF CONCEPTION pour les données), ainsi que des représentants des trois collectivités concernées. L'objectif était d'entériner et de valider la fiabilité des données de levée et de pesée des bacs issues des collectes d'ordures ménagères résiduelles. Or il s'est avéré, lors de cette réunion, que les données peuvent effectivement être considérées comme fiables à des fins statistiques, comme cela a été constaté par le Pays de Wissembourg et l'Outre Forêt. Par contre RF CONCEPTION a annoncé la persistance de dysfonctionnements aléatoires pouvant affecter la facturation individuelle des foyers. La société a donc recommandé aux communautés de communes de différer encore une fois l'application de la redevance incitative de plusieurs mois, afin qu'elle puisse mettre en œuvre un nouveau plan d'action permettant de garantir enfin la fiabilité des données de facturation.

II. COMPOSTAGE

Il a été défini que Mme Véronique PONCE prendra en charge la promotion du compostage.

1. Actions

ATELIER COMPOSTAGE AUX JARDINS PARTAGES : mercredi 1^{er} juin 2016 à 17h30 dans les jardins partagés (derrière l'épicerie sociale). Création et animation de jardins partagés créant du lien social et apportant des moments de convivialité.

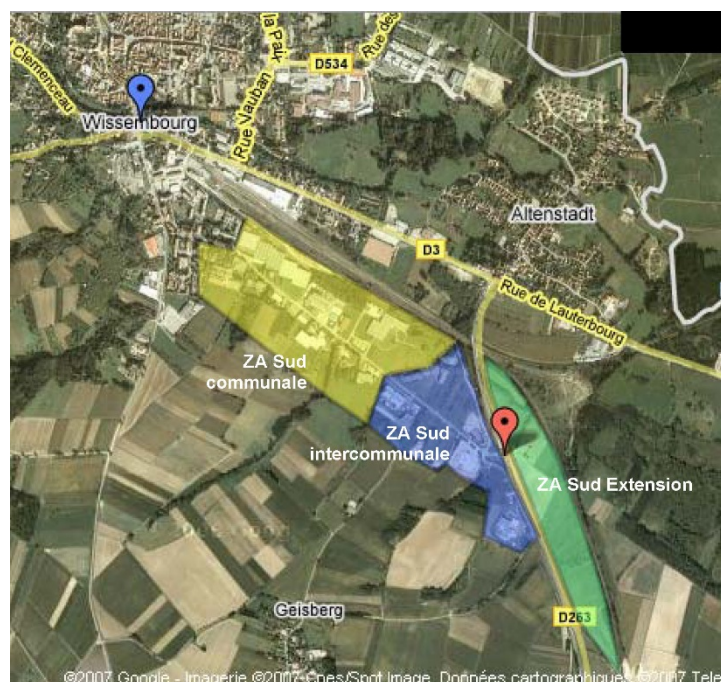
Le but de la réunion est d'organiser un atelier grand public sur la pratique du compostage. Afin d'apporter des connaissances à ceux qui veulent composter mais aussi promouvoir les jardins partagés et attirer des personnes extérieures non encore impliquées pour l'instant.

Partage d'expériences sur le compostage.



89 composteurs ont été vendus.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



I. SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Elu en charge du service :

Bertrand WAHL – Vice-Président Politique de l'Habitat

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

Partenaires :

Conseil Général du Bas-Rhin

Urba Concept

Procivis

1. Amélioration des logements et de l'habitat – PIG RENOV'HABITAT

Permanences dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg tous les 1^{er} mardi du mois de 13h30 à 15h

URBA CONCEPT - Monsieur Jean-Marie THOMANN

2 rue de l'ancienne école - 67170 BERNOLSHEIM

Tél. 03 88 68 37 00 - Fax 03 88 68 99 63 - Port. 06 72 81 30 29

E-mail : urba-concept@wanadoo.fr - www.renov-habitat-haguenau.net

Les chiffres de 2016

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 7 dossiers, soit 54 784,20 € dans le cadre du PIG RENOV'HABITAT en 2016.

Localisation du bâtiment concerné par les travaux et la subvention	montant des travaux subventionnée (retenue par l'ANAH sur présentation de factures)	Montant mandaté	Observation
RIEDELSTZ	80 023,24 €	8002,32 €	Propriétaire Occupant
RIEDELSTZ	79 804,97 €	7 980,50 €	Propriétaire Occupant
WEILER	151 982,00 €	15 198,20 €	Propriétaire Occupant
WEILER	50 412,16 €	5 041,22 €	Propriétaire Occupant
WISSEMBOURG	35 113,60 €	3 511,36 €	Propriétaire Occupant
WISSEMBOURG	60 450, 00 €	6 045,00 €	Propriétaire Occupant
DRACHENBRONN	90 056,00 €	9 005,60 €	Propriétaire Occupant

La convention de partenariat PIG RENOV'HABITAT signée avec le Département pour la valorisation et l'amélioration du confort des logements a pris fin le 31 décembre 2016. Ce partenariat sera reconduit en 2017 jusqu'en 2020 avec quelques modifications. La communauté de communes du Pays de Wissembourg apportera désormais des aides à destination des propriétaires occupants à hauteur de 5% des travaux subventionnables par l'ANAH avec un plafond de 1 000€ par logement.

2. Financement de l'action d'amélioration de l'habitat - Les opérations de ravalement de façades, restauration des immeubles anciens et des immeubles remarquables

Les Chiffres de 2016

En 2016 la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 28 dossiers pour un montant total de subvention de 19 673,37 €, réparti comme suit :

- Ravalement de façades (>1900) : 15 dossiers pour un montant total de subvention de 8 643,66 €.
- Immeubles anciens (<1900) : 13 dossiers pour un montant total de subvention de 11 029,71 €.

Nouveau dispositif applicable à partir du 1^{er} janvier 2017 – délibération du 12 décembre 2016

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg met en place dès 2017 un nouveau dispositif d'aide centré sur la valorisation du patrimoine bâti ancien qui remplacera les deux anciens dispositifs. Ce nouveau dispositif concerne désormais uniquement les travaux d'entretien et de restauration des immeubles d'habitation construits avant 1948. Les conditions d'attribution des subventions sont les suivantes :

- 500 € pour le ravalement des façades, à condition que toutes les façades de l'immeuble soient ravalées,
- 10% du montant des travaux pour la couverture, plafonné à 1 000 € à condition que l'isolation soit existante ou projetée dans les travaux,
- 25 € par ouvrant (fenêtre, porte, volet battant)
- Le montant maximum de la subvention est de 1 000 € et le précédent ravalement doit avoir été effectué au moins 20 ans auparavant.

Une commission d'attribution des aides a été créée au sein de la communauté de communes. Elle est composée d'élus et de techniciens et statuera sur chaque dossier avant le commencement des travaux.

3. Promotion des énergies renouvelables – les panneaux solaires

Les Chiffres de 2016

Aucun dossier n'a été subventionné en 2016

Ce dispositif sera supprimé à compter du 01 janvier 2017.

II. REALISATION DU BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Elus en charge du service :

Bertrand WAHL – 5^e Vice Président

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Partenaire :

Conseil Départemental du Bas – Rhin

Historique

La communauté de commune a approuvé le PLUi le 7 octobre 2013. Il comprend notamment une orientation d'aménagement et de programmation habitat qui vaut PLH.

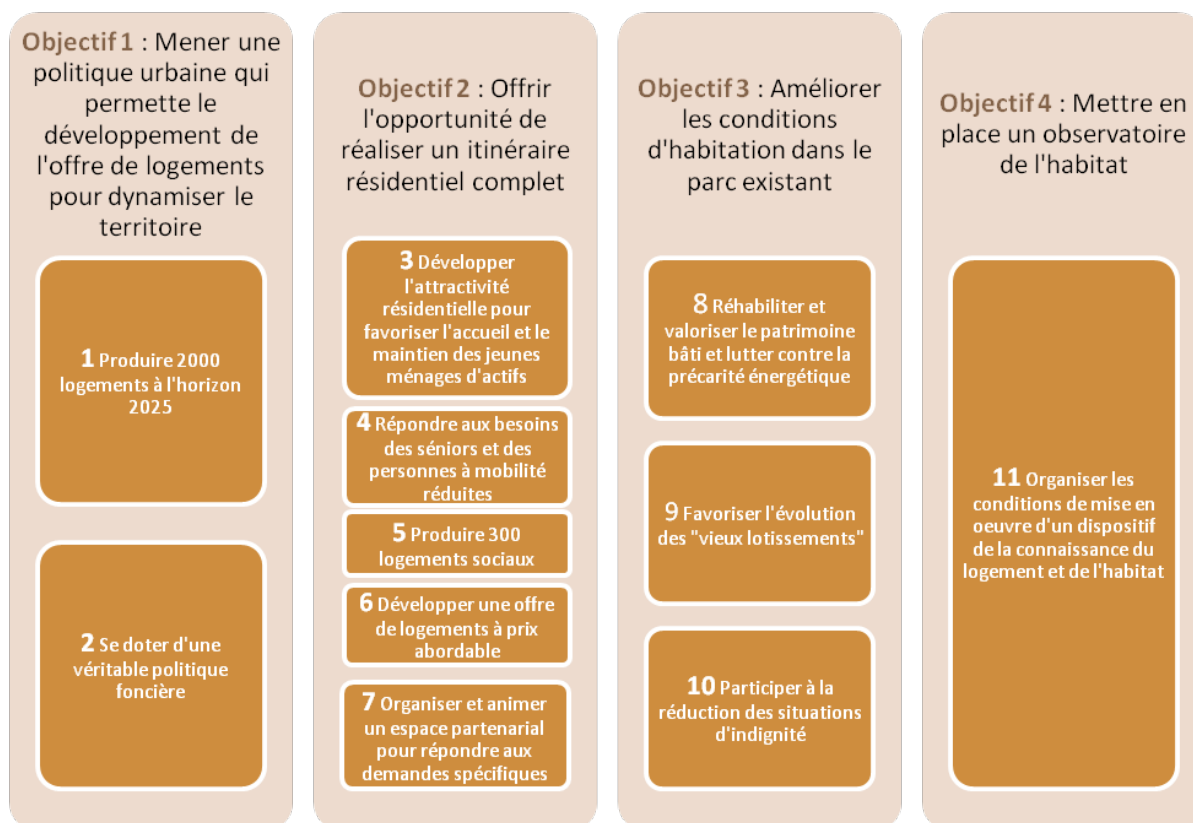
Conformément au code de la construction et de l'habitation, les PLH doivent obligatoirement être accompagnés d'un dispositif d'observation. Ce dispositif doit permettre de suivre l'évolution de la conjoncture du marché immobilier ; le suivi de la demande de logement locatif social ; le suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés.

Actions 2016

Mise à jour annuelle du PLH

Chiffres clés

Le PLH comprend 11 actions réparties en 4 objectifs :



Il prévoit notamment une répartition sectorisée de la production de logements sur le territoire :

- la ville de Wissembourg devra produire environ **60 logements par an** ;
- les communes de Seebach, Schleithal et Riedseltz produiront ensemble **45 logements par an**.
- les villages produiront ensemble **25 logements par an**

Actions et projet en cours

- Réalisation du bilan à mi-parcours.

III. REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'ALSACE DU NORD (SCOTAN)

Elus en charge du service :

Bertrand WAHL – 5^e Vice Président

Serge STRAPPAZON – Président

Agents en charge du service :

Alain KLEIN

Eloïse LERCH

Historique

Le SCOTAN a été approuvé le 26 mai 2009 et est applicable sur tout le territoire.

Actions 2016

NEANT.

Chiffres clés

Le SCOTAN est composé de :

- 90 communes
- 7 intercommunalités
- 156 337 habitants

IV. MODIFICATIONS DU PLUI

Elus en charge du service :

Bertrand WAHL – 5^e Vice Président

Serge STRAPPAZON – Président

Agents en charge du service :

Alain KLEIN

Eloïse LERCH

Modification simplifiée n°1 secteur de Wissembourg-Altenstadt

Objectif :

Dans le cadre du PLU Intercommunal, des emplacements réservés ont été délimités pour permettre aux collectivités bénéficiaires de réaliser les projets pour lesquels ceux-ci ont été délimités. Après deux années de mise en œuvre du PLU intercommunal, sur le secteur de Wissembourg, certains de ces projets ont été soit réalisés, soit abandonnés. La présente modification simplifiée vise donc à mettre à jour le plan de secteur de Wissembourg afin de supprimer les emplacements réservés désormais inutiles.

La modification simplifiée n°1 a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 08/02/2016.

Modification simplifiée n°2 secteur de Birlenbach

Objectif :

La modification simplifiée n°2 a pour objectif de rectifier une erreur matérielle. La zone ACE au Nord-Est du village de Drachenbronn-Birlenbach est décalée sur les parcelles 77, 78, 79 et 80, section 042 27, conformément à la demande formulée par M. Guillaume HAHN lors de la concertation sur le PLU intercommunal (demande en date du 31/05/2012 dans le registre de Drachenbronn-Birlenbach) et validée par le conseil communautaire tirant le bilan de la concertation (première ligne du point 5.4. – page 8/13 du bilan de concertation annexé à la délibération du conseil communautaire du 17/12/2012)

La modification simplifiée n°2 a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 14/04/2016.

Modifications n°1, n°2, n°3 et n°4 du PLUi

La communauté de communes a prescrit 4 modifications du PLUi par arrêté du Président le 19 mai 2016 : la modification n°1 sur le secteur de Seebach, la modification n°2 sur le secteur de Wissembourg, la modification n°3 sur les secteurs de Riedseltz, Rott et Scleithal et la modification n°4 sur le secteur de Hunsbach.

Ces modifications ont pour objet d'ajuster certains zonages et certains règlements suite à l'approbation du PLUi qui est intervenu le 07 octobre 2013. Une nouvelle zone est également ouverte à l'urbanisation à Hunsbach.

Les modifications du PLUi ont été menées en concertation avec les communes. En effet les communes ont réuni leur commission urbanisme et ont ensuite fait remonter à la commission urbanisme de la communauté de communes (bureau exécutif) leurs souhaits d'évolution du PLUi.

La communauté de commune a ensuite analysé l'ensemble des demandes pour ne retenir que celles qui relèvent d'une procédure de modification, c'est-à-dire les évolutions n'ayant pas vocation à :

- Changer les orientations définies par le PADD ;
- Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;
- Ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

ENFANCE ET JEUNESSE



I. CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF

Courant l'année 2014 un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été négocié avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2014 – 2017.

Ce contrat permet à la communauté de communes d'obtenir les subventions annuelles pour les actions concernant la petite enfance (crèche/ halte- garderie, le Relais d'Assistants Maternels) et l'enfance (la ludothèque, les Accueils de Loisirs sans Hébergement).

En 2016 une subvention totale de 158 037.67€ nous a été versée pour les actions concernant l'enfance et la jeunesse.

II. La Ludothèque L'ARC EN CIEL

Elue en charge

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service

Mme Isabelle Zermann



Historique

La ludothèque a ouvert ses portes en mai 2001. C'est un lieu de partage et de convivialité, dans lequel enfants et adultes peuvent se retrouver pour jouer, emprunter des jeux ou participer aux animations ludiques proposées.

INFORMATIONS PRATIQUES

TARIFS ANNUELS

POUR LES ADHERENTS DE LA COM COM

ADHESION

Particuliers : 12 € par an et par famille

Collectivités : 18 € par an

POUR LES ADHERENTS HORS COM COM

ADHESION

Particuliers : 15 € par an et par famille

Collectivités : 25 € par an

PRETS DE JEUX AUX PARTICULIERS

1 € par jeu pour 15 jours

PRETS DE JEUX AUX COLLECTIVITES

1 € par Jeu pour 1 Mois

HORAIRES D'OUVERTURE

MERCREDI

14 h 00 à 17 h 30 Jeu sur place et prêt

SAMEDI

09 h 00 à 12 h 00 Jeu sur place et prêt

Durant les périodes de congés scolaires, il est conseillé de s'adresser directement à l'animatrice

Accueil à la ludothèque au 7 Rue du Général Abel Douay :

Les mercredis après-midi, les samedis matins et pendant les vacances scolaires 1 132 enfants sont venus profiter des jeux mis à leur disposition dans les locaux de la ludothèque. Ils étaient accompagnés de 352 adultes (les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte). Au total 1 484 personnes se sont vu proposer des animations et des nouveaux jeux acquis au cours de l'année. Cette année 15 familles se sont inscrites pour profiter des animations et des jeux, 72 jeux ont été empruntés. 4 organismes ont payés la cotisation pour profiter des jeux.

F'Estival d'animations au Parc Sticherer :

Depuis 6 ans la ludothèque participe au F'Estival d'animations organisé au Parc Sticherer à Wissembourg. Les enfants et les adultes peuvent profiter pendant 4 semaines lors des vacances d'été de diverses animations et de jeux. Durant l'été 2016, 1 570 enfants et 345 adultes se sont rendus au cabanon de la ludothèque et ont pu découvrir une multitude de jeux mis gratuitement à leur disposition.

En 2016, la ludothèque a fêté ses 15 ans. Pour cette occasion, tous les samedis après-midi, la ludothécaire a proposé aux enfants, un jeu de plateau géant où des peintres affrontaient des musiciens, un cluedo géant où les enfants menaient leur enquête pour trouver le coupable et des olympiades où 3 équipes de super héros se sont mesurées sur un parcours semé d'embûches. Pour clore l'animation, un goûter était proposé aux enfants

Animations hors des locaux de la ludothèque :

Une partie des animations se fait en dehors des murs de la ludothèque.

- ❖ Entre octobre et juin : dans les écoles maternelles et primaires de la Communauté de Communes. Plus de 80% des établissements profitent gratuitement des interventions, les élèves attendent avec impatience l'arrivée de l'animatrice avec sa multitude de jeux.
- ❖ Les périscolaires et cantines scolaires se voient proposer une à deux fois par mois des animations ludiques.
- ❖ L'IMP (Institut Médico Pédagogique) les Glycines accueille 12 enfants en situation de handicap. Ces derniers sont ravis de pouvoir profiter, une fois par semaine, d'une animation adaptée.
- ❖ Au Patio de Wissembourg (Foyer d'hébergement pour adultes handicapés), les résidents attendent avec impatience l'animation proposée 2 fois par mois.
- ❖ Animations ludiques au Téléthon de Schleithal. Début Novembre 2016, la ludothécaire s'est déplacée à Schleithal pour faire découvrir ses jeux lors du Téléthon.

Autre service proposé :

Depuis 2004 un prêt gratuit de livres a été mis en place pour les écoles primaires de la communauté de communes. Au départ, en 2014, nous avions 28 collections de 35 livres chacune, actuellement les écoles ont à leur disposition 55 collections de 50 livres chacune (dont 2 collections en allemand). L'animatrice s'occupe de la préparation, de la distribution, du retour des livres mais aussi de la gestion du stock.

III. MAISON DE L'ENFANCE

Elue en charge :

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Mme Anna KUBIAK

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation du Service Public (DSP) concernant la gestion du multi-accueil de Wissembourg, ce dernier est géré depuis le 1^{er} janvier 2016 par l'AASBR, une association à but non lucratif, gestionnaire depuis plus de 65 ans d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Cette nouvelle DSP a été conclue pour une durée de 5 ans et 8 mois, soit jusqu'au 31.08.2021.

Afin d'optimiser la fréquentation de la structure le nouveau gestionnaire a demandé la modification de l'agrément de la PMI.

A partir du 14 mars 2016 l'agrément accordé est le suivant :

- De 7h00 à 8h00 : 10 enfants
- De 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 : 40 enfants
- De 11h30 à 13h30 : 48 enfants (dont 8 enfants de petite section de l'école maternelle de l'Europe qui sont accueillis pour la restauration)
- De 17h30 à 18h30 : 20 enfants

D'autres changements majeurs ont eu lieu suite au renouvellement de la DSP :

- Augmentation du temps de travail des personnes en CDI et recours limité aux CDD, mise en place des plannings adaptés à la présence des enfants tout au long de la journée.
- Mise en place de la mobilité interne du personnel entre les différentes unités de vie afin de favoriser les échanges au niveau des pratiques professionnelles et pour permettre au personnel d'évoluer auprès de toutes les tranches d'âge accueillies dans l'établissement.
- Mise en place des formations internes pour l'ensemble du personnel.
- Mise en place des réunions d'équipe.
- Mise en place d'un plus grand nombre de jeux libres : mise à disposition et à hauteur de l'enfant des jeux et jouets afin de lui permettre de jouer en autonomie, sans l'intervention de l'adulte.
- Mise en place d'un temps d'accueil et de départ en commun.

Deux coordinatrices interviennent régulièrement dans la structure afin d'apporter à l'équipe de nombreux conseils.

La Communauté de Communes prend en charge les dépenses d'investissement et rémunère le gestionnaire pour la partie concernant le fonctionnement.

En 2016 les dépenses de fonctionnement à charge de la communauté de communes se sont élevées à 326 338€.

Les agents techniques de la communauté de communes assurent également l'entretien des espaces extérieurs et interviennent pour les petites réparations urgentes dans la structure.

En ce qui concerne l'investissement de l'année 2016, la communauté de communes a dépensé 4 632€ pour installer la climatisation dans la partie arrière du bâtiment.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF une subvention de 100 884.97€ a été versée à la collectivité.

IV. RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg le Relais d'Assistants Maternels a été créé en 2001. Jusqu'au 31/12/2015 sa gestion était assurée par l'Association Générale des Familles du Bas- Rhin et à partir du 1^{er} janvier 2016 le RAM est géré en régie par la communauté de communes.

Le RAM est un service gratuit et neutre. Lieu d'écoute, de rencontres et d'informations, aussi bien pour les assistants maternels que pour les parents, il propose en outre les activités suivantes :

Pour les parents et les assistants maternels :

Une réunion mensuelle de 19h00 à 21h00 est l'occasion de se retrouver pour échanger autour de divers sujets (alimentation, accidents domestiques, sommeil, bricolage, maltraitance, éducation, communication gestuelle, pompiers,...) mais également pour aborder des questions d'ordre administratif ou juridique (impôts, congés, formation, vie du contrat...) et bien d'autres choses encore pour améliorer l'accueil de l'enfant.

Pour les enfants de moins de 3 ans (accompagnés) : des activités d'éveil sont proposées les lundis et mardis matins et pour préparer en douceur leur entrée à l'école maternelle :

- Bricolage,
- Psychomotricité,
- Musique,
- Animaux,
- Danse,
- Jeux,
- Conte

Les liens qui se créent autour de l'enfant sont encore renforcés lors des évènements exceptionnels organisés par l'animatrice du relais et qui attirent nombre d'enfants, d'assistants maternels et de parents : sortie de fin d'année scolaire, fête de Noël.

En 2016 notre territoire comptait 125 assistants maternels dont 79 en activité. Sur les 46 assistants maternels non actifs, 28 sont en cessation temporaire d'activité (congé parental, maladie, un autre travail temporaire, ...) et 18 ont cessé leur activité définitivement (déménagement, départ à la retraite, non renouvellement d'agrément).

Courant l'année 2016 le RAM a été contacté 3 004 fois (accueil physique, mail, téléphone, courrier) :

- 2 404 fois par les assistants maternels
- 600 fois par les parents

Pour ce service la communauté de communes a dépensé en 2016 : 37 004,46 € et la CAF a subventionné le RAM à hauteur de 18 064,67 €.

V. PERISCOLAIRES ET CANTINES SCOLAIRES

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

La gestion des tous les accueils périscolaires ainsi que des cantines scolaires a été confiée à la FDMJC Alsace. Une Délégation de Service Public (DSP) a été signée pour la période 01/01/2016 – 31/08/2021.

Dans le cadre de cette DSP des réunions de travail sont organisées environ tous les deux mois entre le délégataire, les élus et les services de la communauté de communes.

Elles permettent à la collectivité d'être informée régulièrement du fonctionnement de ce service, et de prendre rapidement toute décision concernant son amélioration.

Les équipes de chaque structure périscolaire sont composées d'une directrice et des animateurs dont le nombre varie en fonction de la capacité d'accueil et de la fréquentation.

En ce qui concerne les cantines scolaires, une seule animatrice assure le service pendant la pause de midi ainsi que le soir après l'école.

L'ensemble de ces structures est supervisé par une coordinatrice et deux comités de pilotage sont organisés dans l'année.

1. Périscolaire de Wissembourg

Le périscolaire LA RUCHE a ouvert ses portes en septembre 2009 et se situe dans la cour de l'école St Jean-1 place Martin Bucer.

Cette structure, initialement prévue pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Wissembourg, Altenstadt et Weiler, a très rapidement atteint le maximum de sa capacité d'accueil autorisée par les services de la Jeunesse et des Sports, soit 65 places.

En septembre 2015 une nouvelle structure dédiée uniquement aux enfants des écoles maternelles a ouvert ses portes au rez-de-chaussée de l'immeuble GERMANIA.

Cette annexe, baptisée par les enfants LES PETITES ABEILLES, peut accueillir une vingtaine d'enfants des écoles maternelles. Ce site fonctionne uniquement pendant la pause méridienne.

En période scolaire le périscolaire LA RUCHE accueille les enfants selon les horaires suivants :

- Le matin de 7h30* jusqu'au début des cours (pour les élèves des écoles primaires de Wissembourg uniquement)
- Le midi de 11h30 à 13h30
- Le soir après la classe jusqu'à 18h30 (pour les primaires et les maternelles de Wissembourg-Altenstadt-Weiler)

**Compte tenu de la faible fréquentation de l'accueil du matin le conseil communautaire a décidé, par délibération du 14 avril 2016 de le modifier comme suit à partir de septembre 2016 :*

- *horaires d'ouverture : de 7h30 à 8h30 (et non 7h00)*
- *le petit déjeuner n'est plus proposé aux enfants*
- *tarif unique de 1€ par matinée*

En période extra- scolaire la structure de Wissembourg organise également :

- Les accueils du mercredi après- midi
- Les accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël)

En 2016 la participation financière de la communauté de communes était de 233 214.31€ et la CAF a versé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention de 33 650.52€.

2. Périscolaire de Seebach

Après celui de Wissembourg, c'est l'Accueil de Seebach qui a ouvert ses portes en septembre 2010. Situé au sein de l'école primaire de Seebach, dans les locaux totalement rénovés, il accueille les enfants des écoles maternelles et primaires de Seebach, Niederseebach et Hunsbach.

La structure est habilitée pour 30 enfants dont 8 de moins de 6 ans.

En 2016 la fréquentation pendant la pause méridienne a atteint le maximum autorisé, soit une moyenne de 30 enfants. Malheureusement la directrice a dû refuser quelques dossiers, surtout concernant les enfants de moins de 6 ans.

La fréquentation du soir est restée plus au moins stable par rapport à l'année 2015 avec 13 enfants en moyenne.

Faute de fréquentation suffisante, en 2016 l'accueil des mercredis a été supprimé dans la structure. Cependant les enfants peuvent être pris en charge à la sortie de l'école et ramenés par une animatrice au périscolaire de LA RUCHE à Wissembourg.

Depuis juillet 2011 un accueil de loisirs sans hébergement est organisé pendant les trois premières semaines du mois de juillet. Tous les ans cet accueil connaît un très grand succès.

En 2016 la participation financière de la communauté de communes était de 76 310.30€ et la CAF a versé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention de 9 668.46€.

3. Périscolaire de Drachenbronn/Birlenbach

A la rentrée 2012 le périscolaire de Drachenbronn - Birlenbach « Les P'tits Dragons » a ouvert ses portes aux élèves des écoles maternelles et primaires de Drachenbronn-Birlenbach et de Cleebourg-Bremmelbach.

Située à côté de la salle des fêtes, la structure offre aux enfants un cadre calme et agréable pour leur pause de midi ainsi qu'en fin de journée après les cours.

Elle est habilitée pour 38 enfants dont 10 de moins de 6 ans.

La baisse des effectifs constatée depuis la fermeture de la BA901 a conduit les élus à entamer une collaboration avec la communauté de communes de l'Outre Forêt.

Ainsi depuis septembre 2016 une dizaine d'enfants du RPI Retschwiller-Memmelshoffen-Keffenach fréquentent l'accueil périscolaire de Drachenbronn.

La communauté de communes de l'Outre Forêt prend en charge une partie des frais de fonctionnement. Pour la période allant de septembre à décembre 2016 une somme de 7 649.36€ a été facturée à la communauté de communes voisine.

La fréquentation moyenne globale de la structure est donc passée de 15 à 24 enfants pendant la pause méridienne et de 5 à 7 enfants le soir.

Comme pour la structure de Seebach, le périscolaire de Drachenbronn ne propose plus d'accueil les mercredis, mais les enfants sont pris charge par un animateur à la sortie d'école et ramenés au périscolaire LA RUCHE à Wissembourg.

Un accueil de loisirs sans hébergement est également proposé pendant les trois premières semaines du mois de juillet.

En 2016 la participation financière de la communauté de communes était de 62 115.84€ et la CAF a versé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention de 5 930.19 €.

4. Les cantines scolaires

Trois cantines scolaires fonctionnent sur le territoire de la communauté de communes : à Climbach, à Riedseltz (pour les enfants de Riedseltz et d'Ingolsheim) et à Schleithal.

Les cantines de Climbach et de Riedseltz sont gérées administrativement par le périscolaire de Wissembourg et fonctionnent à midi et le soir après l'école.

La cantine de Schleithal est gérée entièrement par la responsable de la structure.

Pour 2016 les moyennes de fréquentation étaient les suivantes :

- Climbach : environ 6 enfants à midi et 3 le soir
- Riedseltz : environ 11 enfants à midi et 3 le soir
- Schleithal : environ 11 enfants à midi et 4 le soir

En 2016 la participation financière de la communauté de communes était de

- 12 883.80 € pour la cantine de Climbach
- 14 748.20 € pour la cantine de Riedseltz
- 18 660.00 € pour la cantine de Schleithal

Ces structures ne sont pas habilitées par les services de la Jeunesse et des Sport. Aucune subvention n'est donc versée par la CAF pour leur fonctionnement.

5. Animation enfance et Nouvelles activités périscolaires

Les communes de Rott, d'Oberhoffen-les Wissembourg et de Steinseltz ne bénéficient pas des services périscolaires les soirs, après la sortie des classes.

Afin de proposer les activités sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, en partenariat avec l'Animation Enfance FDMJC d'Alsace organise différents ateliers thématiques pour les enfants scolarisés dans ces communes.

Ces activités ont lieu pendant la période scolaire, un soir par semaine, dès la sortie des classes et jusqu'à 18h dans une salle mise à disposition par les communes. Les enfants sont pris en charge par un animateur et un temps pour s'aérer et goûter leur est proposé avant le début de l'activité.

Le programme est communiqué aux familles en début de l'année scolaire et ces activités connaissent un grand succès auprès des enfants. Une cotisation forfaitaire de 20€ par enfant et par période est demandée lors de l'inscription.

Par ailleurs tous les accueils périscolaires et les cantines scolaires ont participé au concours « Jouons ensemble autour des Droits de l'Homme » organisé par l'association Regards d'Enfants.

En partenariat avec le Conseil de l'Europe l'animation enfance a proposé plusieurs « ateliers-débats » intitulés « Portez vos droits ».

Le développement des actions transfrontalières s'est poursuivi en 2016 avec quelques rencontres franco-allemandes avec les villes de Bad-Bergzabern, Karlsruhe et Wörth am Rhein.

Tout au long de l'année l'Animation Enfance travaille en collaboration avec l'Animation Jeunesse de notre territoire.

Cette collaboration a permis de mettre en place « la passerelle enfance-jeunesse » pour les élèves de CM1-CM2. Ainsi durant les petites vacances, environ trois ateliers ou sorties réservés aux collégiens sont ouvertes aux CM1-CM2, afin de leur faire découvrir l'Animation Jeunesse.

Depuis quelques années déjà l'Animation Enfance organise au mois de décembre une manifestation « Noël Ensemble » à laquelle participent toutes les structures périscolaires et cantines scolaires. En 2016 cette fête a eu lieu dans la salle polyvalente de Riedseltz.

VI. ANIMATION JEUNESSE

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

La communauté de communes a signé avec la FDMJC Alsace une convention d'objectifs et de moyens concernant l'Animation Jeunesse sur le territoire.

Toute l'année :

L'Animation Jeunesse a pour vocation de soutenir et d'encourager toutes idées de projets de la part des adolescents du territoire.

Pour encourager cette démarche, les animateurs se déplacent dans les communes pour différents rendez-vous ou activités. Ces derniers permettent de créer des liens avec les jeunes et de lancer la discussion. Ces rencontres sont souvent le point de départ de projets tels que les séjours. Les animateurs accompagnent ensuite les groupes constitués dans les démarches d'organisation et d'accomplissement de leurs idées.

Tous les rendez-vous proposés sont consultables sur le site internet de l'animation jeunesse :

www.animjeun-payswissembourg.com et sur Facebook :

<https://www.facebook.com/ajpwissembourg.pwissembourg/>

Les animateurs sont également présents au Collège de Wissembourg pendant la pause méridienne et animent le club « jeux de société », organisent les débats, ... C'est toujours l'occasion pour eux d'aller au-devant de jeunes et de cerner leurs envies et préoccupations au plus près.

Pendant les vacances

Séjours, sorties, rencontres, ... les vacances c'est le moment de rencontrer les jeunes et de faire aboutir les projets en cours.

Les activités proposées pendant les vacances scolaires connaissent beaucoup de succès. 95% des sorties proposées affichent complet. Des listes d'attente doivent parfois être mises en place.

Comité de pilotage

Les actions menées par les animateurs sont présentées à l'élue en charge de ce dossier et aux services de la communauté de communes tous les deux mois lors de réunions organisées avec la FDMJC.

Le bilan annuel est présenté lors d'un comité de pilotage qui se réunit une fois dans l'année et qui se compose des élus référents jeunesse de toutes les communes membres ainsi que de tous les partenaires : le Conseil Départemental, la Mission Locale, les représentants des établissements scolaires de l'enseignement secondaire, le centre d'addictologie de Wissembourg, ...

Action « Phare » de l'année 2016

En octobre 2016, l'Animation Jeunesse a présenté l'outil pédagogique « Savoir, comprendre, agir pour dire Non à la Haine » au lycée Stanislas de Wissembourg, permettant aux jeunes du territoire de porter un regard critique sur le monde, de se construire son propre libre arbitre et d'agir en citoyen éclairé et responsable. Environ 500 lycéens ont participé à cette action.

L'Animation Enfance y a également pris part, en adaptant cet outil aux CM1-CM2, en utilisant d'autres supports comme le jeu Respecto.eu, des films sur le harcèlement à l'école, des initiations aux débats citoyens, ainsi qu'un spectacle sur la tolérance d'Anna D. plasticconteuse intitulé « Bâtitteur de Ponts ». Les écoles d'Altenstadt, Climbach, Ingolsheim, Riedseltz, Rott et Wissembourg ont répondu présents et 200 élèves du cours moyen ont ainsi pu bénéficier de cet outil.

Autres actions de l'année 2016

- Au mois de mai « La semaine de l'ouïe » : environs 800 collégiens et lycéens ont participé à cette exposition. Plusieurs conférences – débats ouverts à tous publics ont également eu lieu à la Maison des Associations à Wissembourg. Un concert pédagogique « Peace and love » a clôturé cette manifestation.
- Le 28 mai à Drachenbronn : « Parcourons les étoiles » avec le concours de lancée des micro-fusées « Coc'Haut défi ». Environ 250 personnes (public familial) ont participé à cet événement.
- Mise en place du Conseil des Jeunes à Wissembourg.
- Services civiques : mise en place du jardin participatif en lien avec l'épicerie sociale de Wissembourg.
- Mise en place de l'action « Livres sauvages » sur le territoire intercommunal dont le principe est très simple : chacun peut se servir dans les caisses remplies des livres et s'il le souhaite il peut, en échange, y déposer un autre livre. Les boîtes avec les « Livres sauvages » se trouvent aux endroits suivants : hall d'entrée de la NEF, Office du tourisme de Wissembourg, MDAS, lycée Stanislas, UTAMS, Mairie de Rott, collège Otfried, Mairie de Schleithal, Mairie de Seebach, école de Seebach (2 caisses), Hôpital de Wissembourg, Mission locale de Wissembourg, Mairie de Cleebourg, Pub le Marteen's à Wissembourg.
- En partenariat avec l'association LA POUDRIERE : organisation de deux concerts caritatifs au mois de décembre : « Les Rockeurs ont du Cœur » et les « Teufeurs ont du Cœur ». Grâce aux « Les Restos du cœur » les jouets récoltés pendant ces concerts ont été redistribués aux enfants des familles défavorisées.

F'Estival d'animations

Depuis 6 ans l'Animation Jeunesse et l'Animation Enfance organisent pendant la période estivale, 4 semaines, des animations au parc Stichaner de Wissembourg.

Cette manifestation est devenue un rendez-vous incontournable pour les habitants du territoire, et attire également de nombreux touristes de passage à Wissembourg.

Les activités sont ouvertes à tous et proposées à titre gratuit.

Le F'Estival d'Animations est cofinancé par la communauté de communes et la Ville de Wissembourg.

Contrat Territorial Jeunesse

Le Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) a pris fin le 31.12.2016.

Ce dispositif n'est plus reconduit par le Conseil Départemental.

A partir de 2017 plus aucune subvention ne sera versée pour les actions concernant l'Animation Jeunesse.

Coût

En 2016 la communauté de communes a dépensé 145 749.46€ pour le service Animation Jeunesse et le Conseil Départemental a versé une subvention de 12 000€.

VII. VEHICULE PUBLICITAIRE – ANIMATION ENFANCE ET ANIMATION JEUNESSE

La communauté de communes a décidé de se doter d'un nouveau mini-bus destiné à assurer le transport des enfants vers les structures périscolaires ainsi que le transport des jeunes dans le cadre des activités organisées par l'animation jeunesse.

Ce véhicule, fruit d'un partenariat entre la communauté de communes et la société VISIOCOM, comporte des emplacements publicitaires qui ont permis son financement.

L'ensemble des frais de fonctionnement de ce véhicule reste à la charge de la communauté de communes.

Les partenaires qui se sont associés à ce projet sont :

- LIDL,
- CREDIT MUTUEL,
- HENRI OPTIQUE,
- ARTISAN BOUCHER, CHARCUTIER, TRAITEUR SIGRIST,
- AUTOVISION,
- 9 BD COIFFURE,
- EUROVIA,
- CREPISSAGE DE L'OUTRE FORET,
- ETESIA

CADRE DE VIE ET ACTION SOCIALE



I. SENIORS

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

1. Portage de repas

Grâce à la convention signée avec l'ABRAPA en 2001 et la mise à disposition des véhicules réfrigérés, les personnes âgées retraitées ou invalides ont pu bénéficier de l'application d'un barème de participation pour le portage de repas à domicile.

Mais les besoins en portage de repas sur notre territoire ont évolués au fil du temps.

Le groupe de travail « Personnes âgées » a constaté que de nombreux seniors font appel à d'autres prestataires pour ce service.

Le Conseil communautaire a donc décidé d'apporter, à partir du 1^{er} janvier 2016, une aide financière à l'ensemble des personnes âgées retraitées ou invalides concernées par le portage de repas.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité ou invalide
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- faire appel à un traiteur, un restaurateur ou une association pour le portage de repas
- déposer auprès des services de la communauté de communes un dossier de demande de participation financière.

Le montant de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources et selon le barème ci-après :

PERSONNES SEULES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	≤ 1000	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS	1.50 €	1.00 €	0.80 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

COUPLES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	≤ 1500 €	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS ET PAR PERSONNE	1.50 €	1.00 €	0.80 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €

La convention avec l'ABRAPA a été résiliée au 31 décembre 2015 et les deux véhicules réfrigérés ont été cédés à l'association.

En 2016 la communauté de communes a subventionné 9 271 repas pour un montant total de 11 442.20€.

2. Seniors en vacances

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), établissement public sous double tutelle du Ministère des Finances et du Secrétariat d'Etat au Tourisme, a pour mission de développer l'accès aux vacances pour tous.

Grâce à la convention signée avec cette dernière, un groupe de 50 seniors est parti fin juin 2016 à Villers-le-Lac dans le Doubs.

La communauté de communes s'est occupée de tout organiser : réservation, transport, paiement des organismes puis refacturation aux participants, etc... sans contrepartie financière.

Partenaire de l'ANCV depuis 2010, le séjour de 2016 était déjà le 7^{ème} organisé dans le cadre du dispositif « Seniors en vacances ».

En 2016, la semaine de vacances en pension complète (animations et sorties comprises) a coûté 255.50€/personne pour les retraités bénéficiaires de l'aide ANCV et 440.50 €/personne pour les retraités non bénéficiaires, car imposables.

3. Structure d'Accueil de Jour pour personnes âgées (SAJ)

La Structure d'Accueil de Jour située au 25 rue Bannacker à Wissembourg a ouvert ses portes en novembre 2004. La structure est gérée par le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, mais la communauté de communes a financé les travaux d'aménagement des locaux et supporte toutes les charges locatives de la copropriété, soit en 2016 un montant de 3 994.74€.

TOURISME ET PATRIMOINE



I. REALISATIONS

A. Parcours extérieur du Fort de Schoenenbourg

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice-Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Un parcours permettant de découvrir les ouvrages externes du Fort de Schoenenbourg est en cours d'aménagement sur les communes d'Ingolsheim et de Hunspach. Elaboré en partenariat avec l'Association des Amis de la Ligne Maginot et le Club Vosgien de Soultz-Merwiller, ce parcours pédestre de 4km mettra notamment en valeur les blocs de combat visibles depuis la RD76 entre Hunspach et Bremmelbach, les terrils d'extraction ayant permis le percement des galeries du Fort de Schoenenbourg, l'abri du Grasersloch, etc.

Sa finalisation est prévue pour l'automne 2017.

Réalisations 2016 :

- Un parking d'une dizaine de places a été aménagé au pied des coupoles sur la commune d'Ingolsheim.
- Les blocs de combat (coupoles) ont également été sécurisés avec la pose de grilles de protection.
- Deux portails pour ovins ont été installés pour clôturer le pré et permettre l'accueil des futurs promeneurs.
- La tracé du circuit a été élaboré en concertation avec l'Association des Amis de la Ligne Maginot et le Club Vosgien de Soultz-Merwiller ainsi que l'ONF.
- La rédaction du contenu pédagogique des panneaux ainsi que la traduction en allemand et anglais a été réalisé par l'Association des Amis de la Ligne Maginot.



Actions et projet en cours

- Réfection du chemin d'accès aux coupoles
- Consultation pour la conception fabrication et pose de panneaux pédagogique
- Balisage directionnel par le Club Vosgien de Soultz-Merwiller
- Consultation pour la fourniture de mobilier

B. Itinéraires cyclables

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice-Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

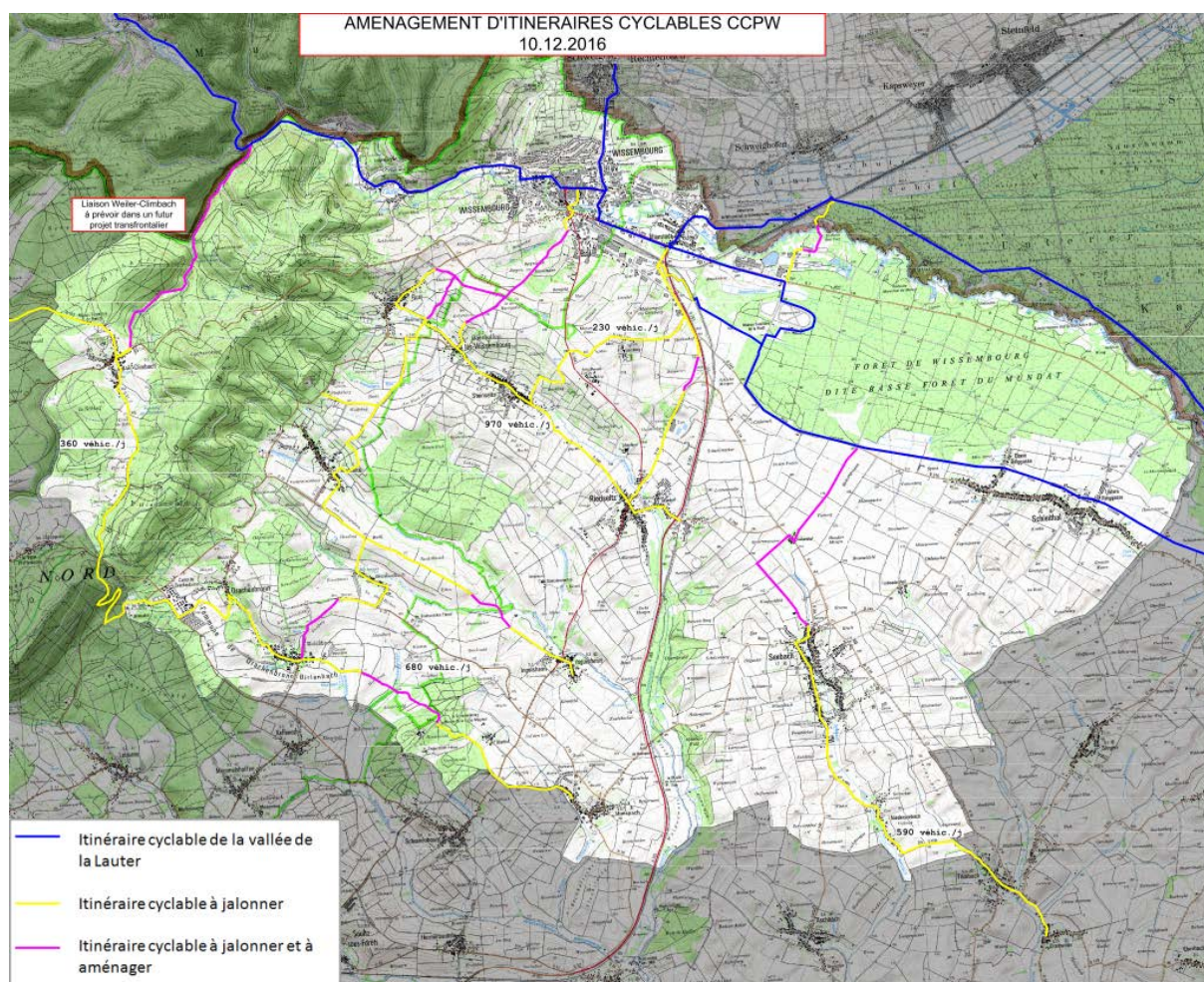
Piste cyclable de la Hardt

La piste cyclable de la Hardt aménagée en 2015 sur la commune de Altenstadt a été finalisée en automne 2016 avec la pose de l'enrobé dans la zone d'activité Sud Extension entre le pont SNCF et l'entreprise Gross.

Création de nouveaux itinéraires cyclables

De nouvelles liaisons cyclables sont actuellement à l'étude. Elles permettront de mailler le territoire en aménageant des liaisons complémentaires entre des pistes cyclables existantes et en jalonnant certaines routes départementales à faible trafic. Les tracés sont en cours de finalisation. Ces nouvelles liaisons permettront notamment d'ouvrir des liaisons vers le Sud du territoire.

L'ensemble des Maires a été rencontré en 2016/2017 afin d'affiner le schéma d'itinéraire cyclable ci-dessous :



II. PROJET TOURISTIQUE CCPW EN LIAISON AVEC LE CRSD DE DRACHENBRONN

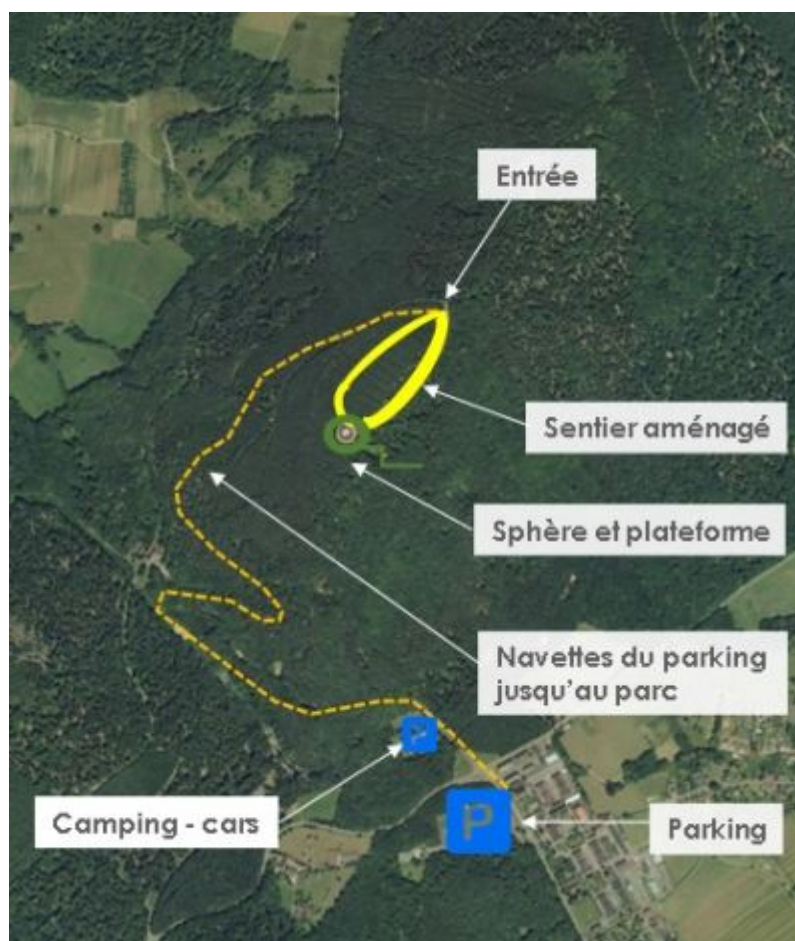
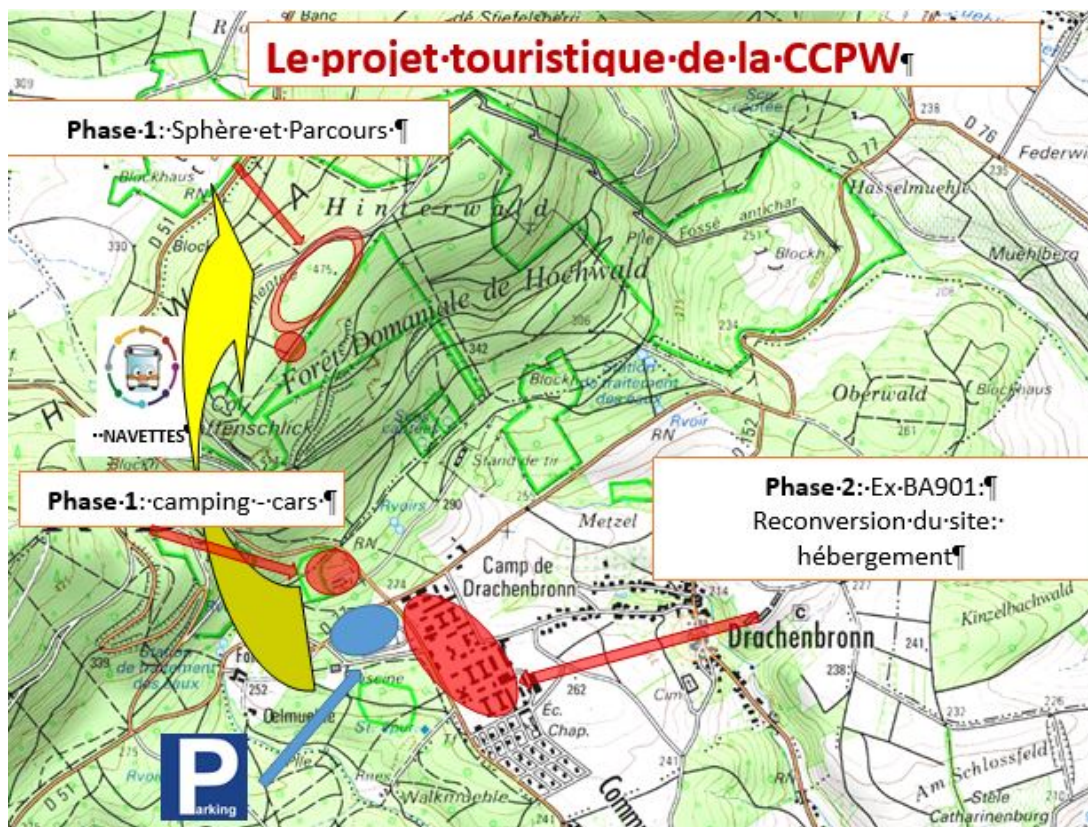
Le contrat de redynamisation du Site de Défense de l'ex BA 901 de Drachenbronn a été signé le 29 novembre 2016. Il comprend un axe de développement touristique important :

- **Valoriser le territoire** concerné par des investissements réalisés par la collectivité en liaison avec le Département dans le cadre des anciens Contrat de territoires : action forte ayant pour but d'améliorer et de développer les circulations douces et valoriser les sites existants (Ligne Maginot, terroir, points de vues, aire de camping – cars, itinéraires cyclables, sentiers pédestres etc).
- **Elaborer** avec les Communautés de Communes voisines et nos partenaires Allemands **une stratégie de territoire** qui valorise l'image de ce territoire Nord et développer les outils de promotion de cette destination touristique. L'étude du regroupement des Offices de tourisme concernés est en cours avec l'aide de l'ADT 67 68.
- **Construire et aménager un Parc touristique innovant** : Financé par des investisseurs privés, ce parc touristique innovant a pour objectif d'attirer de nombreux visiteurs sur le territoire. Ce parc sera développé principalement sur terrains communaux de manière à permettre une réalisation rapide déconnectée des problématiques de cessions foncières de terrains de la Défense. Il comprend la construction d'une sphère en bois de 40 mètres de diamètre accueillant une quarantaine d'équipements pour la mobilité et le sport intergénérationnel ainsi qu'une « plateforme des cimes ». Une fiche action du CRSD est consacrée à ce projet. **Il s'agit de la phase 1 du projet touristique.** La communauté de communes assurera la viabilisation des terrains concernés. (Alimentation en eau, électricité, accès, parkings etc)
- **Réaliser sur l'emprise de l'ex BA 901**, en reconversion du site, des capacités d'hébergement touristique sur un territoire qui en manque fortement. La combinaison de la réalisation du Parc innovant et de cet hébergement permet de rendre la destination touristique attirante tout en ayant la capacité d'accueil suffisante. Ce projet est à développer avec des investisseurs privés; le CRSD prévoit une fiche action pour l'aménagement du site à mettre à disposition des investisseurs. **Il s'agit de la phase 2 du projet**

Le projet de Parc touristique innovant se développera dans la forêt sur les hauteurs de Drachenbronn.

Les éléments de détail des projets sont les suivants :

Schéma de principe du projet touristique :



Visualisation du projet



- **Un concept global innovant et unique:** Premier projet de ce genre en France, avec un rayonnement national
- **Une sphère comme force architecturale** (inMotion PLANET) - la plus grande sphère en bois praticable et accessible du monde
- Plus de 40 centres de mouvement et d'activité accessibles non-stop et praticables en commun – **intergénérationnel** et pour tous les niveaux de compétences et performances
- Une transmission de la connaissance pédagogique en sport, santé et nature (Possibilité de combinaison avec un centre de formation à l'environnement)
- **La création de mondes thématiques** (par exemple «la Terre en mouvement » en combinaison avec le thème de la santé), la possibilité d'organiser des événements sur site toute l'année,
- Plus de **250 000 visiteurs** attendus par an / Prix d'entrée adapté aux familles,
- Possibilité d'utilisation indépendante des saisons et de la météo,
- **Intégration complète dans la nature** dans une construction écologique, efficace et innovante: pas de traitements des bois,

Cette construction innovante sera desservie et complétée par une plateforme « Chemin des Cimes »

PHASE 2 du projet : réalisation d'une forte capacité en hébergement de loisirs

